

# Projet ECCLESIA

Histoire d'un monument

Monument de l'Histoire

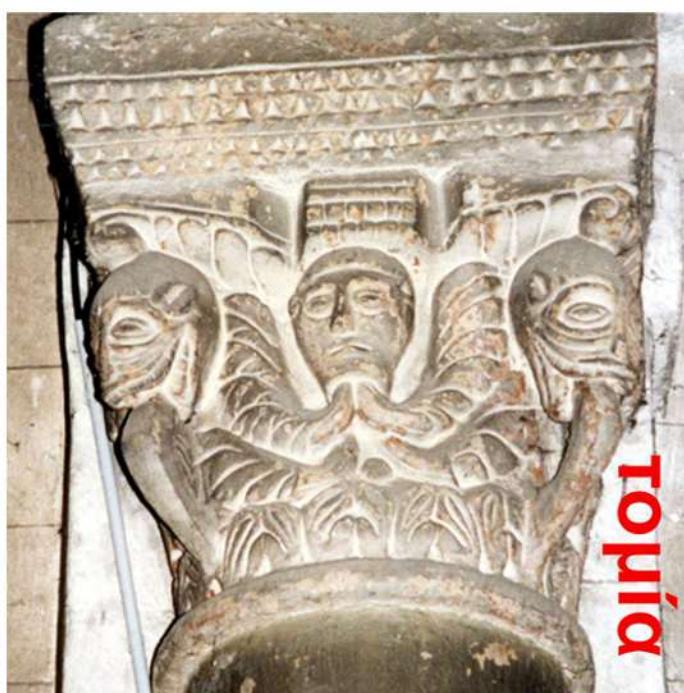
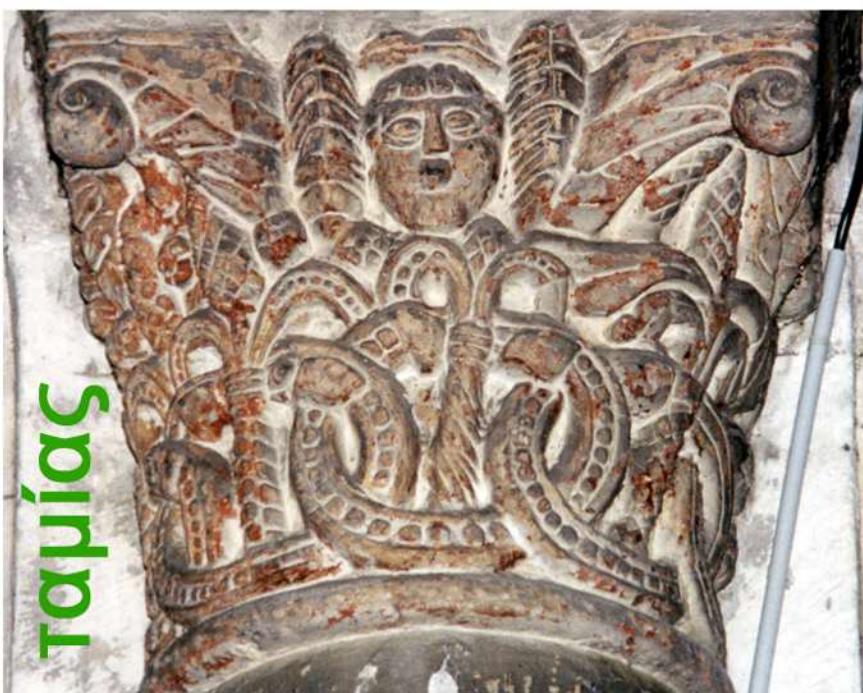
par Nicolas HURON

Θαῦμα  
ώμια

# Thaumiers

Cher

L'église  
Saint-Saturnin

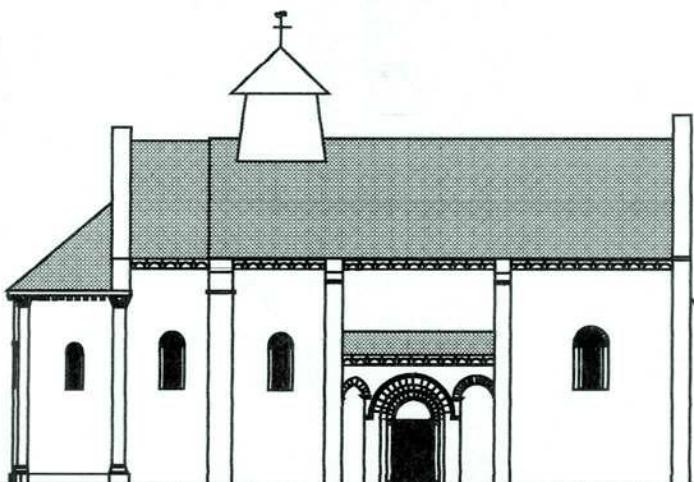


Nicolas HURON

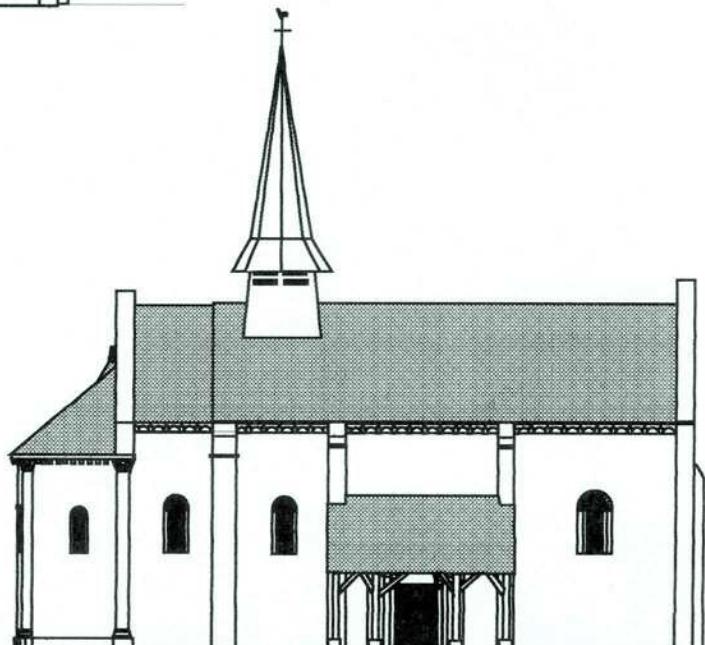
Projet  
**ECCLESIA**

# *L'église Saint-Saturnin de Thaumiers* (Cher)

Histoire d'un  
Monument



Monument  
de l'Histoire



# **Église Saint-Saturnin de THAUMIERS**

*canton de Charenton-sur-Cher  
arrondissement de Saint-Amand-Montrond  
département du Cher*

**Septembre 1997**

**Conception et réalisation : Nicolas HURON**

### **Remerciements :**

- à la **Municipalité de Thaumiers** qui finança pour vous cette étude.
- à Monsieur Philippe de Bonneval, maire de la commune et vice-président du Conseil Général du Cher.
- au personnel communal pour son accueil.
- au personnel des Archives départementales du Cher.

Cette brochure complète la conférence-diaporama de fin d'étude, effectuée à Thaumiers le Samedi 20 septembre 1997.

**Nicolas HURON**  
*Historien, conférencier*

# *Les premiers temps de l'église de Thaumiers*

## **Saint Saturnin**

Peut-être originaire de Grèce, Saturnin ou Sernin fut envoyé en Gaule par le pape Fabien, vers 208. Il se fixa à Toulouse dont il fut le premier évêque. Saturnin fut massacré sous l'empereur Decius, vers 250.

L'abbaye Saint-Sernin, à Toulouse, a été fondée à la fin du IV<sup>e</sup> siècle pour honorer le culte de cet apôtre de l'Aquitaine.

Saturnin est célébré le 29 novembre.

## **Le culte de saint Saturnin en Région Centre**

Comme on peut le voir sur la carte, le culte de saint Saturnin est surtout représenté dans la moitié Sud de notre région. On constate, ici, la limite de l'influence toulousaine en milieu rural de ce culte.

On constate également sur la carte des implantations des églises dédiées à saint Saturnin, que ces églises, en Touraine, sont situées à Tours et en limite de ce diocèse. Pouillé, situé autrefois dans le diocèse de Tours fait partie d'un groupe de quatre paroisses dont les églises sont sous le vocable de saint-Saturnin, toutes situées en limite Est du diocèse de Tours : Limeray, Pouillé, Souvigny-en-Touraine, Chissay-en-Touraine.

Courbouzon et Neuvy se trouvent en limite Est du diocèse d'Orléans.

On peut donc constater une certaine coïncidence dans le temps entre la fondation des limites des diocèses de Gaule et l'expansion du culte du saint toulousain au IV<sup>e</sup> siècle.

Les fondations des paroisses en milieu rural, dans notre région, nous sont surtout connues par l'action de saint Martin, évêque de Tours (371-397). Ces fondations commencèrent vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle, au moment même où la grande abbaye toulousaine fut fondée.

# Les églises St-Saturnin en Région Centre



Dans le Berry, saint Saturnin a donné son nom à une commune du Cher. Sept autres paroisses du Berry ont été placées sous ce vocable : Assigny, Le Chautay, Thaumiers, Vorly, dans le Cher, et Montgivray, Poulaines, Vouillon dans l'Indre. L'ancienne église paroissiale de Ceaulmont, était aussi dédiée à Saturnin. Le village de la Croix-Saint-Saturnin, près de St-Cyran-du-Jambot, évoque le souvenir d'une ancienne chapelle.

## **Les premières églises de Thaumiers**

Face à ces informations, nous pouvons émettre l'hypothèse que l'église Saint-Saturnin fait partie de la première vague de fondations des églises rurales de notre région. C'est à dire à la fin du IV<sup>e</sup> siècle ou au début du V<sup>e</sup> siècle.

Aucune mention écrite de cette paroisse n'existe pour une période aussi reculée. Mais la présence des importants vestiges gallo-romains des Salles, sur la commune de Thaumiers, non loin du bourg, tendrait à montrer l'importance que pouvait avoir à l'époque romaine l'implantation d'un lieu de culte chrétien près d'un centre économique et culturel important dans le secteur.

Y avait-il déjà une église à Thaumiers au VII<sup>e</sup> ou au VIII<sup>e</sup> siècle ? Cela est fort probable, comme nous venons de le voir. Mais, seules des fouilles archéologiques dans l'église et sur son site pourraient résoudre valablement une telle question.

Les fouilles archéologiques récentes sur des églises construites au XI<sup>e</sup> ou au XII<sup>e</sup> siècle (comme à Neuvy-Pailloux) ont mis en valeur les traces d'édifices bien antérieurs.

Le sol de l'église Saint-Saturnin de Thaumiers a donc encore beaucoup de choses à nous apprendre sur l'histoire du bourg de Thaumiers.

On peut en conclusion prétendre qu'un établissement romain a dû être complété très tôt, à la fin de l'Antiquité, avant les invasions barbares, par une église chrétienne dédiée à une des figures primordiale de ce culte naissant en Gaule : saint Saturnin.

# Notre-Dame de Sales

Saint-Ursin, premier évêque de Bourges, aurait bâti dans un lieu appelé Sales, une petite chapelle. Au VI<sup>e</sup> siècle, Bertouare y assembla une colonie de moniales sous la règle de saint Colomban. Notre-Dame de Sales était donc une des plus anciennes églises de Bourges. Elle était située en dehors des murs de la ville.

En 572, un laïc du nom de Guibaud fait la donation à l'église Notre-Dame de Sales, à son abbesse et aux moniales, de l'église de Primelles. L'église de Primelles fut sans doute la première église paroissiale possédée par l'abbaye de Notre-Dame de Sales. L'acte de donation et sa date de 572 sont d'une exceptionnelle rareté par leur ancienneté.

L'abbaye posséda ainsi trois églises paroissiales : Primelles, Cogny et Thaumiers. Nous connaissons l'origine de la propriété de Primelles, mais pas celle des églises de Cogny et de Thaumiers très proches l'une de l'autre.

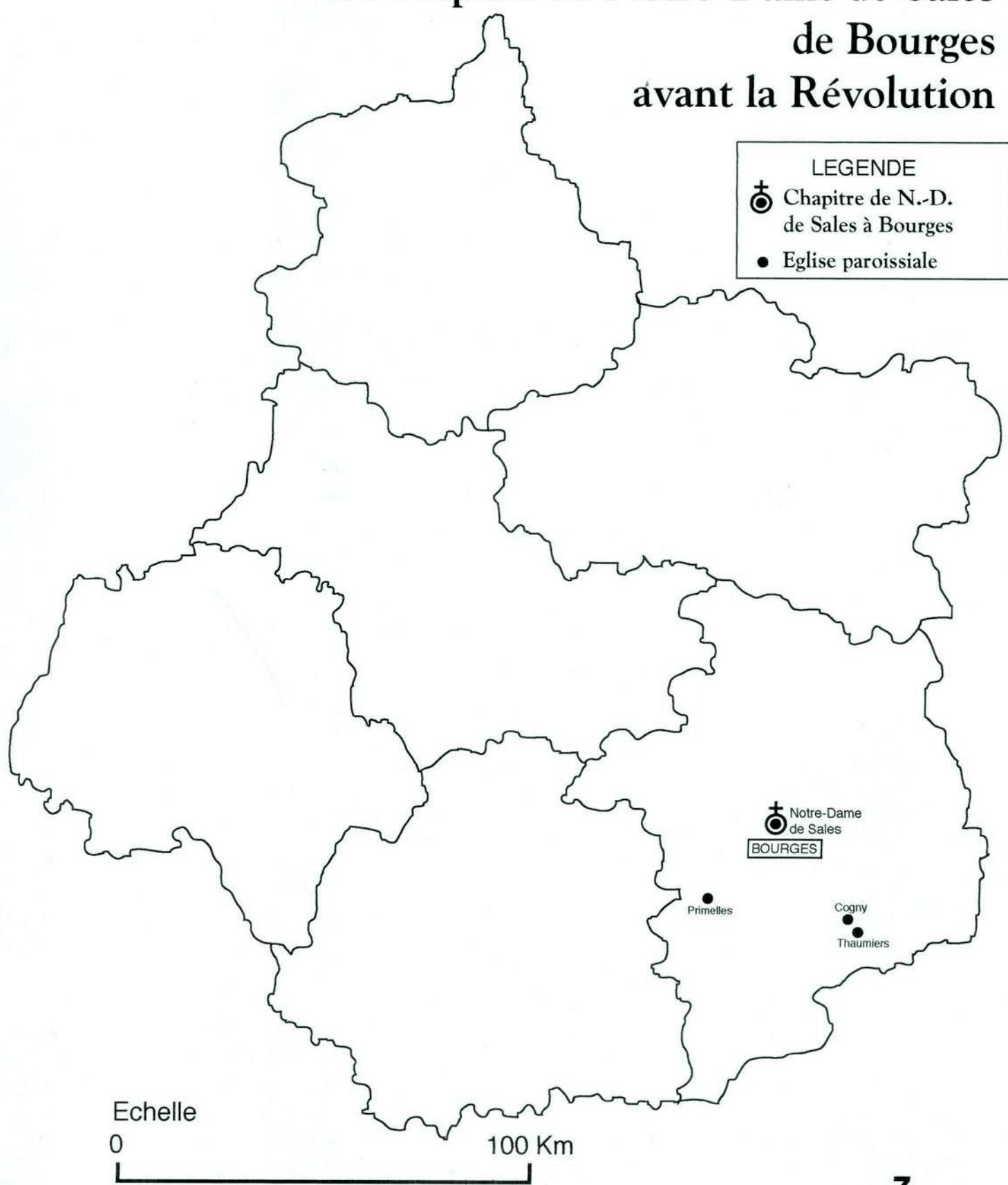
On ne peut s'empêcher de penser au site gallo-romain des Salles situé sur la commune de Thaumiers, non loin des deux églises, construites toutes les deux en rive droite de l'Auron. La correspondance des noms des Sales de Thaumiers et du lieu de Sales, à Bourges, où est implantée l'abbaye, attire notre attention comme elle a pu déjà le faire pour un ou plusieurs donateurs chrétiens, soucieux de suivre par une donation à Sales, des églises de Thaumiers et de Cogny, près des Sales, le signe même de Dieu.

Ce genre de correspondances ne serait pas étonnant car on voit ce type de comportement, qui fait suite à des associations d'idées, assez fréquemment en Histoire. Cette hypothèse ne pourra jamais se vérifier par l'archéologie, peut-être en fera-t-on un jour une approche par la probabilité, mais nous n'obtiendrons jamais de certitude.

En 990, l'abbesse et les moniales de l'abbaye de Sales furent remplacées par des chanoines. Les libéralités durent s'arrêter, et devenu chapitre, l'établissement religieux ne dû pas profiter des donations faisant suite à la réforme grégorienne à la fin du XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle. Nous devons donc plutôt placer l'entrée de l'église de Thaumiers dans le patrimoine de l'abbaye de Sales, entre le milieu du VI<sup>e</sup> siècle et la fin du X<sup>e</sup> siècle.

Le chapitre de Notre-Dame de Sales, patron des trois églises citées, était administré par un prieur et par une assemblée de chanoines nommée chapitre. Avant la Révolution, ce fut donc le prieur de Notre-Dame de Sales qui avait le droit de présentation à la cure de Thaumiers. Ces prieurs successifs nommèrent les curés successifs à la cure de Thaumiers.

# Eglises paroissiales (Région Centre) appartenant au chapitre de Notre-Dame de Sales de Bourges avant la Révolution



# *Le retour à la prospérité et construction de l'église romane*

## **Des invasions normandes aux grands défrichements**

Les invasions normandes marquèrent une longue période de crise du milieu du IX<sup>e</sup> siècle au milieu du X<sup>e</sup> siècle. Très peu d'églises sont fondées ou tout simplement reconstruites pendant cette période. Les églises existantes ont dû être mal entretenues faute de moyens.

Il faut attendre la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle pour que les conditions de la prospérité soient rétablies : Trêves de Dieu (instituant l'arrêt d'hostilités), reprise du commerce, épanouissement d'une culture religieuse intense, fondation de "villeneuves", défrichements...

Ce sont les défrichements des X<sup>e</sup>, mais surtout des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles qui vont principalement donner à la France son paysage actuel. Avec ces défrichements, les nouvelles terres cultivées peuvent nourrir de nouvelles bouches, des adultes pourront survivre et des esprits auront le besoin d'être captés et captivés par une quête spirituelle personnelle et collective, à travers l'œuvre unificatrice d'une Église qui porte un message qu'elle veut à la portée de tous.

## **L'émergence de l'art roman**

La majorité des églises rurales, autrefois en bois, sont alors reconstruites, surtout pour être agrandies et accueillir des paroissiens de plus en plus nombreux, mais aussi pour élever l'âme du profane, l'éduquer spirituellement. Ces nouvelles églises,

rebâties généralement à l'emplacement des anciennes sont en maçonnerie de moellons et de pierres de taille.

S'inspirant d'abord des ruines gallo-romaines existantes, les nouveaux édifices en pierres des X<sup>o</sup> et XI<sup>o</sup> siècle sont presque toujours dépourvus de sculptures. De la fin du XI<sup>o</sup> et jusqu'à la fin du XII<sup>o</sup> siècle, l'art de la sculpture sur pierre, comme l'art de la fresque, se développera sous l'impulsion des intellectuels qui voyaient en l'image un intérêt certain pour apporter un support visuel dans l'élévation de l'âme, comme dans la représentation de la menace du mauvais, ou comme dans la représentation de la puissance de Dieu.

Bref, cette période romane voit dans tous les domaines des arts la "concrétisation" d'abord par l'image, de l'expression de la volonté de l'Église de dominer et préparer le monde dans la croyance en la venue du royaume de Dieu. L'église de Thaumiers, comme toutes les églises romanes de cette période de l'Histoire, offre un condensé de cette volonté totalisante.

La symbolique la plus simple de l'art roman est que les montants ou les colonnes représente le monde et que l'arc ou la voûte représente le ciel, l'ensemble fait le royaume de Dieu, royaume en même temps temporel et spirituel.

## Datation des parties romanes

Les arcs romans de l'église de Thaumiers, ceux des baies, du portail principal actuellement muré, des arcs doubleaux et formerets sont tous en fer à cheval, c'est à dire qu'ils sont formés de pierres taillées ou claveaux de rayons de même longueur formant un extrados régulier. Cette première indication nous porte à placer la construction de l'église du Thaumiers avant le début du XII<sup>o</sup> siècle, moment où les constructeurs abandonneront l'arc en forme de fer à cheval pour faire des arcs à extrados irrégulier.

Nous devons cependant modérer cette estimation par l'aspect de la maçonnerie de moellons des murs. Ces moellons ne sont pas disposés en arêtes de poissons, à l'imitation des constructions romaines, comme les ateliers le firent jusqu'à la fin du troisième quart du XI<sup>o</sup> siècle. Les moellons de parement sont cependant assisés, c'est à dire posés en lignes successives, procédé également abandonné au début du XII<sup>o</sup> siècle.

Nous pouvons donc dater l'église au dernier quart du XI<sup>o</sup> siècle. D'autres éléments importants de datation sont les sculptures. On y trouve principalement trois styles :

- des entrelacs typiques du XI<sup>o</sup> siècle.

- des figurines monstrueuses animales ou humaines typiques de la fin du XI<sup>o</sup> siècle.

- des fleurs d'eau stylisées typique du début du XII<sup>o</sup> siècle.

A ces trois types, il faut ajouter la particularité des bases de colonnes sculptées, souvent torsadées.

En conclusion, nous pouvons affirmer que l'église de Thaumiers fut reconstruite en pierres et en chaux, dans un style roman très pur, dans le dernier quart du XI<sup>o</sup> siècle, aux environs de 1100.

## Un atelier pluri-paroissial

Les caractéristiques architecturales dont nous venons de parler se retrouvent dans plusieurs églises de la région qui forment un ensemble artistique cohérent né d'un seul et même atelier de construction.

Cet atelier construisit, avec les mêmes matériaux et avec la même façon de procéder les églises de Chalivoy-Milon, de Blet, de Charly, de Saint-Pierre-les-Etieux, de Neuilly-en-Dun, et le chœur de l'ancienne église de Vernais (la nef appartenant à l'atelier qui construisit l'église de Bessais-le-Fromental dans la première moitié du XII<sup>o</sup> siècle).

Les motifs sculptés de toutes ces églises sont comparables, comme l'appareillage en moellons, comme l'appareillage de pierres de taille, comme l'utilisation des bases de colonnes ou des colonnes torsadées ou moulurées...

Cet atelier servit plusieurs établissements religieux : le chapitre de Notre-Dame de Sales (pour Thaumiers), l'abbaye Saint-Sulpice de Bourges (pour Chalivoy-Milon et Neuilly-en-Dun), l'abbaye de Plaimpied (pour Blet), l'abbaye des bénédictines de Limoges (pour Charly), l'abbaye de Charenton (pour St-Pierre-les-Etieux et Vernais).

En construisant ces églises, ces artisans servirent et furent rétribués par plusieurs populations paroissiales et plusieurs seigneurs décimateurs. Ils ne semblent pas avoir été attachés à un ordre religieux particulier. Ils ne semblent pas avoir eu d'autres attaches et raison sociale que celle de gagner leur vie par leur travail. Il s'agissait de professionnels, sans doute grandement aider par la population pour la fourniture et le transport des matériaux, mais la perfection et la finition des ouvrages nous montre la main d'un même maître d'oeuvre, d'un même maître maçon, d'une même équipe de professionnels.

Ces hommes furent parmi les premiers professionnels dans l'art encore peu répandu de la construction en pierres.

# **L'aspect général de la nouvelle église de Thaumiers**

L'église reconstruite à la fin du XI<sup>o</sup> siècle n'avait pas de chapelles attenantes, ni de bâtiment servant de sacristie. Il y avait peut-être deux petits autels dans la nef, de chaque côté de l'entrée du chœur, et la sacristie devait être un simple coffre en bois installé dans le chœur.

Le portail principal actuel, ouvert à l'ouest, dans l'axe de l'église, n'existe pas. Le portail principal, actuellement muré, était ouvert directement dans le cimetière qui marquait le centre du bourg médiévale de Thaumiers.

L'église comportait une simple nef prolongée d'un chœur se terminant par une abside semi-circulaire : le sanctuaire.

Le problème est de déterminer la limite entre le chœur et la nef. Cette limite fut placée par les historiens de l'art de façon à donner à la nef deux travées et au chœur également deux travées et l'abside. Cette idée est venue du fait que les deux premières travées de la nef sont voûtées en berceau brisé, alors que les deux autres travées, vers le chœur sont voûtées en berceau en plein-cintre.

Ce choix ne prend pas en considération le statut de l'église de Thaumiers. En effet, l'église de Chalivoy-Milon a un chœur très vaste et très décoré, car ce chœur était le siège d'un petit monastère, un prieuré de bénédictins.

L'église de Thaumiers était une simple église paroissiale et il n'y avait pas dans son chœur des offices religieux réguliers tenus par un groupe de moines. Cette première constatation tend à redonner à la nef une travée de plus.

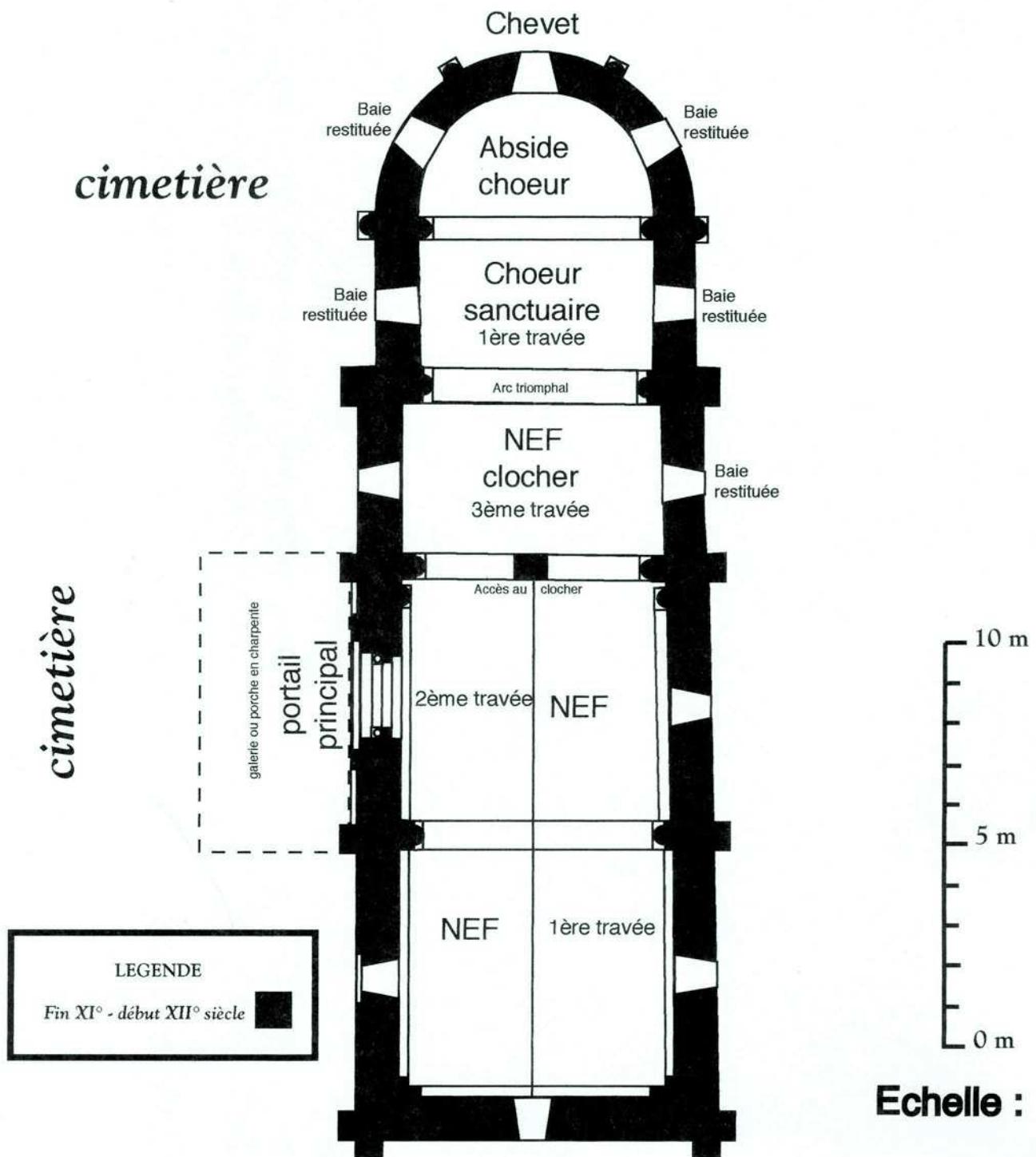
L'autre remarque à faire est que les murs latéraux Nord et Sud de la nef se prolongent sur trois travées. Il y a alors un décrochement, puis une travée et l'abside. Ce décrochement serait la limite logique entre le chœur et la nef. Les murs Nord et Sud du chœur, plus rapprochés, marquent les limites d'une seule travée avant de se rejoindre dans le chevet semi-circulaire.

D'autre part, dans une église romane, la porte principale, lorsqu'elle est placée, comme à Thaumiers, dans le mur latéral, ne se trouve jamais près du chœur, mais presque toujours au milieu de ce mur. C'est le cas si on redonne à la nef une travée de plus.

Le chœur de l'église se compose donc d'une petite travée rectangulaire (5,80 m x 3,50 m) et d'un chevet semi-circulaire.

# L'église au début du XII<sup>o</sup> siècle

*cimetière*



**Echelle :**

**1/150°**

**1 cm =**

**1,5 mètre**

## **Inclinato capite :**

L'église de Thaumiers a donc une nef de 18 mètres de long, formée de trois travées : deux travées approximativement carrées et une travée plus courte, rectangulaire qui porte le clocher.

La nef se rétrécit progressivement en allant vers le chœur (de 6,80m à 6,40m). C'est le mur Sud de l'église qui penche légèrement vers le Nord au niveau du chœur, donnant ainsi une légère inclinaison de plan du chœur vers le Sud. Ceci fut probablement voulu pour rappeler la tête penchée du Christ sur la croix, comme cela peut se constater dans beaucoup d'églises romanes, procédé appelé "inclinato capite".

- Une marche marquait la limite entre le chœur et la troisième travée de la nef, au niveau de l'arc triomphal séparant les deux parties. Cette marche a été avancé dans la nef de quelques dizaines de centimètres à une époque plus récente.

## **L'abside :**

- Elle a un parement en pierres de taille. Le sommet du mur est décoré par une corniche à modillons sculptés. La base est renforcée par un entablement.

- L'abside est recouverte d'une voûte en pierres en cul-de-four.

- Elle était éclairée comme aujourd'hui par trois baies. Cependant, seule la baie de l'axe de l'église est romane. Elle est simplement décorée d'une moulure extradossée sculptée d'entrelacs végétaux stylisés (la création temporel), moulure surmontée de deux rangées de pointes de diamants (le spirituel).

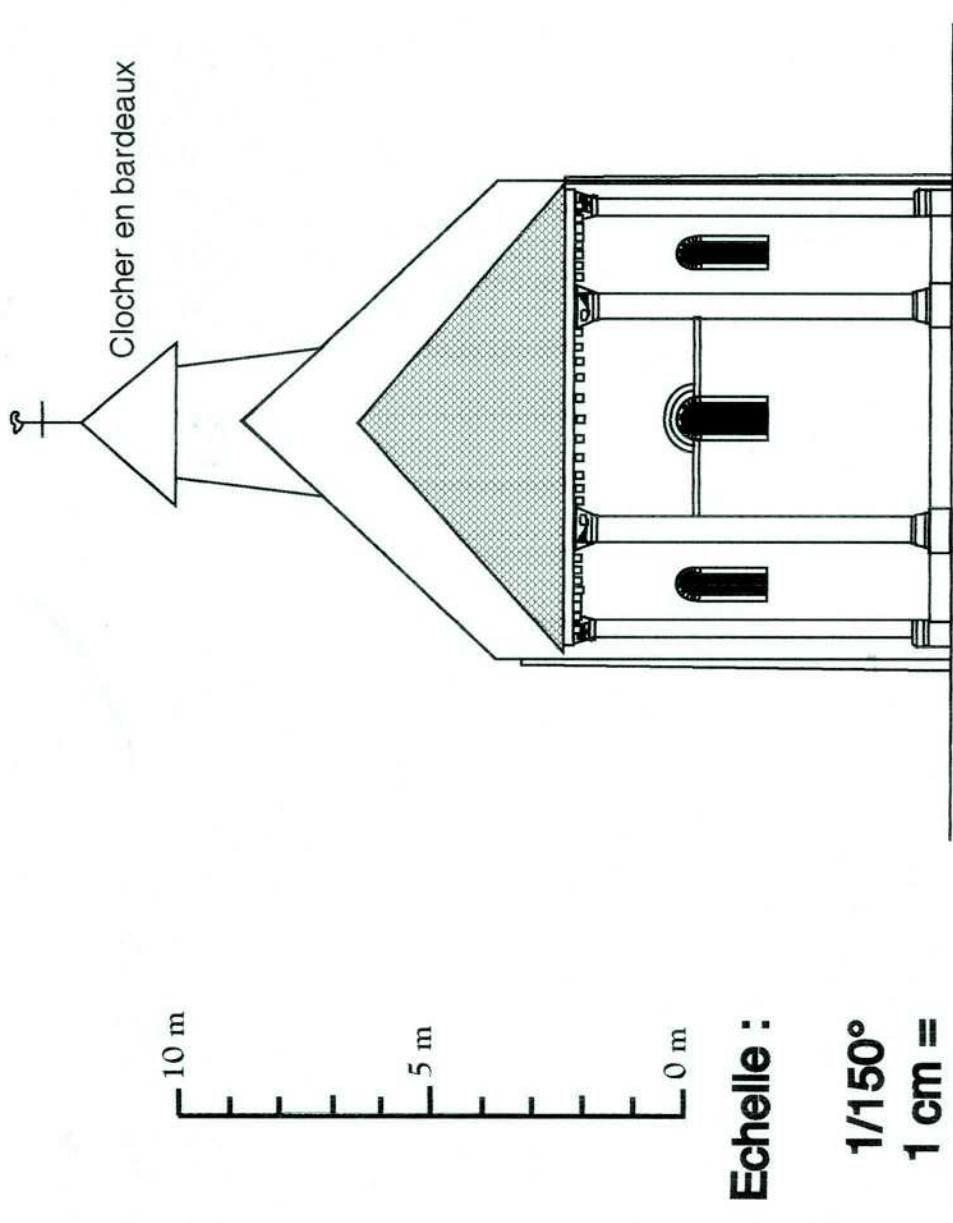
- Les deux autres baies ont été ouvertes au XVII<sup>e</sup> siècle. Les anciennes baies romanes se trouvait juste à côté de chacune des baies actuelles, à gauche pour celle de gauche (Nord) et à droite pour celle de droite (Sud). Elles ont été murées lors de la construction de la chapelle Sud et lors de la construction de l'ancienne sacristie au Nord du chœur.

- Un bandeau de pierres de taille chanfreiné marque la limite entre le mur et la voûte. Un autre bandeau marque une autre limite entre la base du mur et la base des baies.

- L'abside est renforcée à l'extérieur par deux colonnes contreforts à base à renflement torsadé, et à chapiteau sculpté.

- Deux autres colonnes contreforts de même type marque la limite à l'extérieur avec l'avant-chœur.

- A l'intérieur, au même niveau, deux autres colonnes engagées à chapiteau sculpté porte un arc en fer à cheval marquant la limite entre le sanctuaire et l'avant-chœur.



L'église au début du XII<sup>o</sup> siècle (vue de l'Est)

## **L'avant-chœur :**

- La première travée était éclairée par une baie à arc en fer à cheval place au milieu de chacun des murs latéraux Nord et Sud. Ces baies ont été partiellement détruites lors de l'ouverture des arcs d'accès aux chapelles attenantes. On en voit cependant la trace et on peut même suivre le contour de leur arc dans les aspérités et les fissures de l'enduit qui surmonte les arcs d'entrée des chapelles.

- Un bandeau chanfreiné marque la limite entre le mur et la voûte qui est en pierres en berceau en plein-cintre et prolonge la voûte en cul-de-four de l'abside.

- Il est presque certain que le mur Nord ou le mur Sud de cette partie de l'église comprenait une porte d'accès au presbytère. Cette porte a dû disparaître lors de l'ouverture des arcs d'entrée des chapelles.

## **La nef :**

- La nef est construite d'un appareillage de moellons assisés, renforcé par des contreforts plats en pierres de taille, dans les angles et par deux fois sur chacun des murs latéraux.

- Le haut des murs latéraux est décoré par une corniche à modillons taillés (surtout au Sud) ou sculptés (surtout au Nord, vers les habitations), qui avait pour fonction d'éloigner la chute des eaux d'écoulement en l'absence de gouttière. La corniche du mur Nord, vers le bourg, est également plus travaillée. Elle forme une succession d'arrondis portés par des modillons sculptés de visages et de formes géométriques diverses.

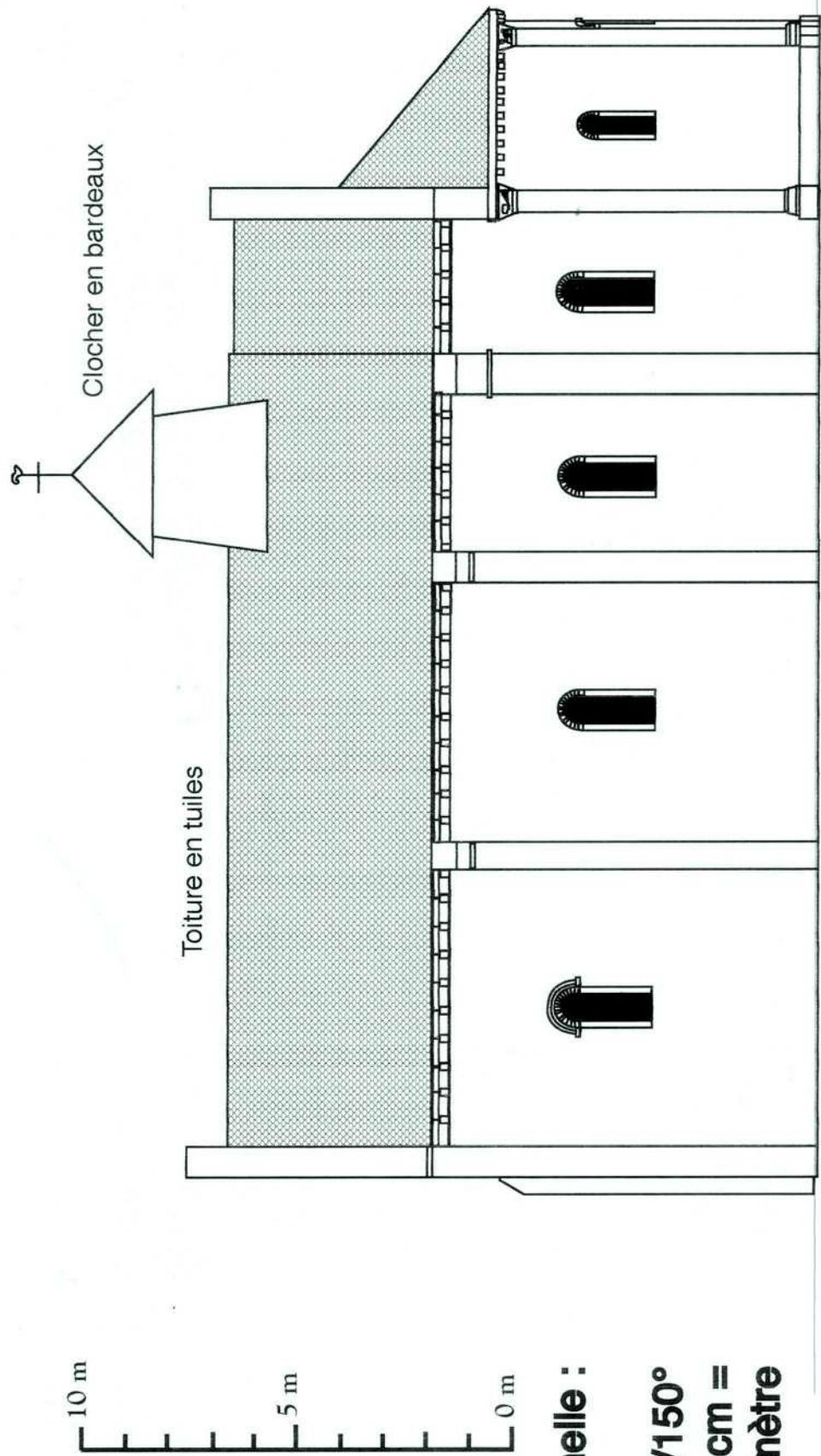
- La troisième travée, plus petite que les autres est rectangulaire.

- Son éclairage était complété par une baie ouverte dans le milieu du mur Sud. Cette baie actuellement murée, est visible dans les combles de la sacristie (la porte de la sacristie n'existe pas).

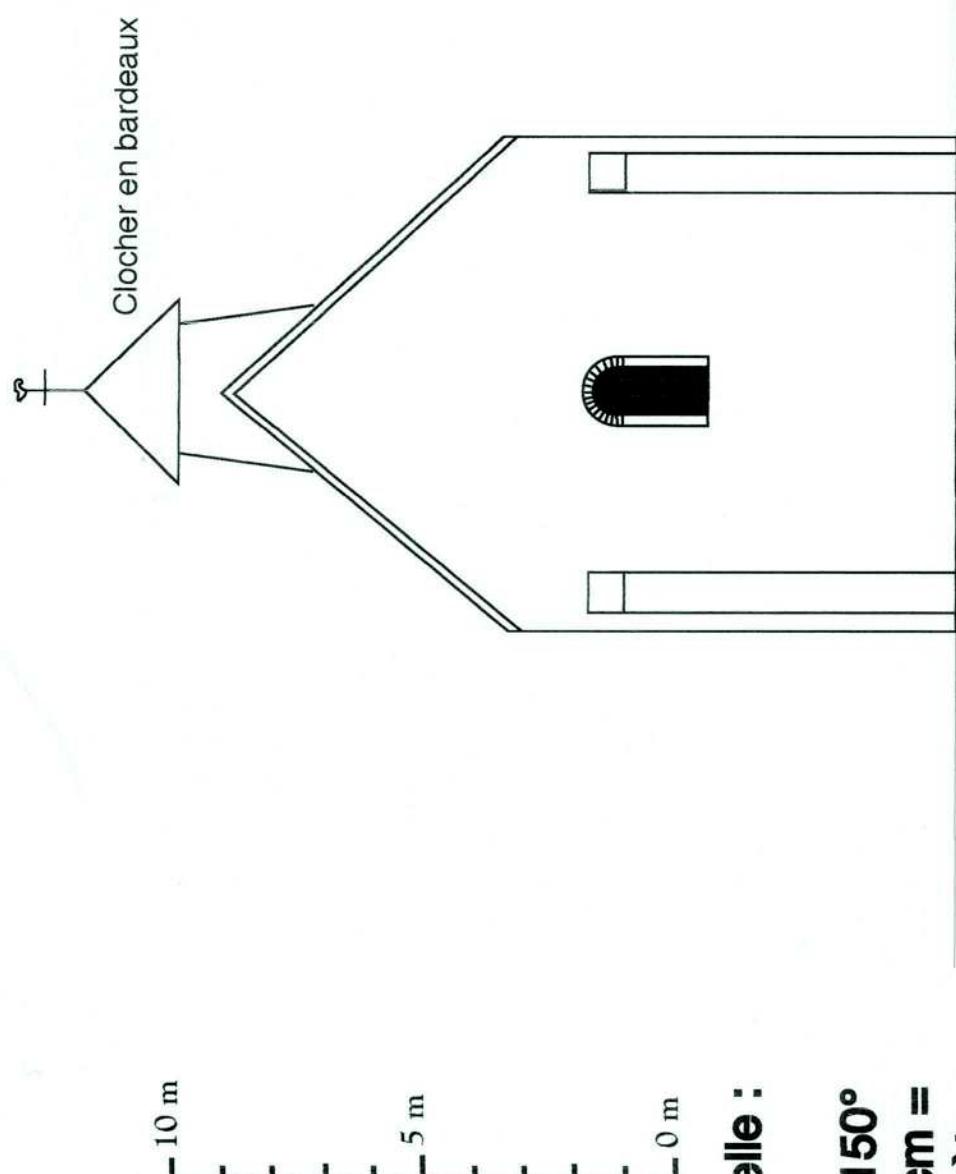
- La première travée Ouest et la seconde travée sont couvertes d'une voûte en pierres en berceau brisé.

- Les bases Nord et Sud de la voûte est décorée par une moulure à billettes (pointillés montrant l'interaction et l'interpénétration entre la terre et le ciel...)

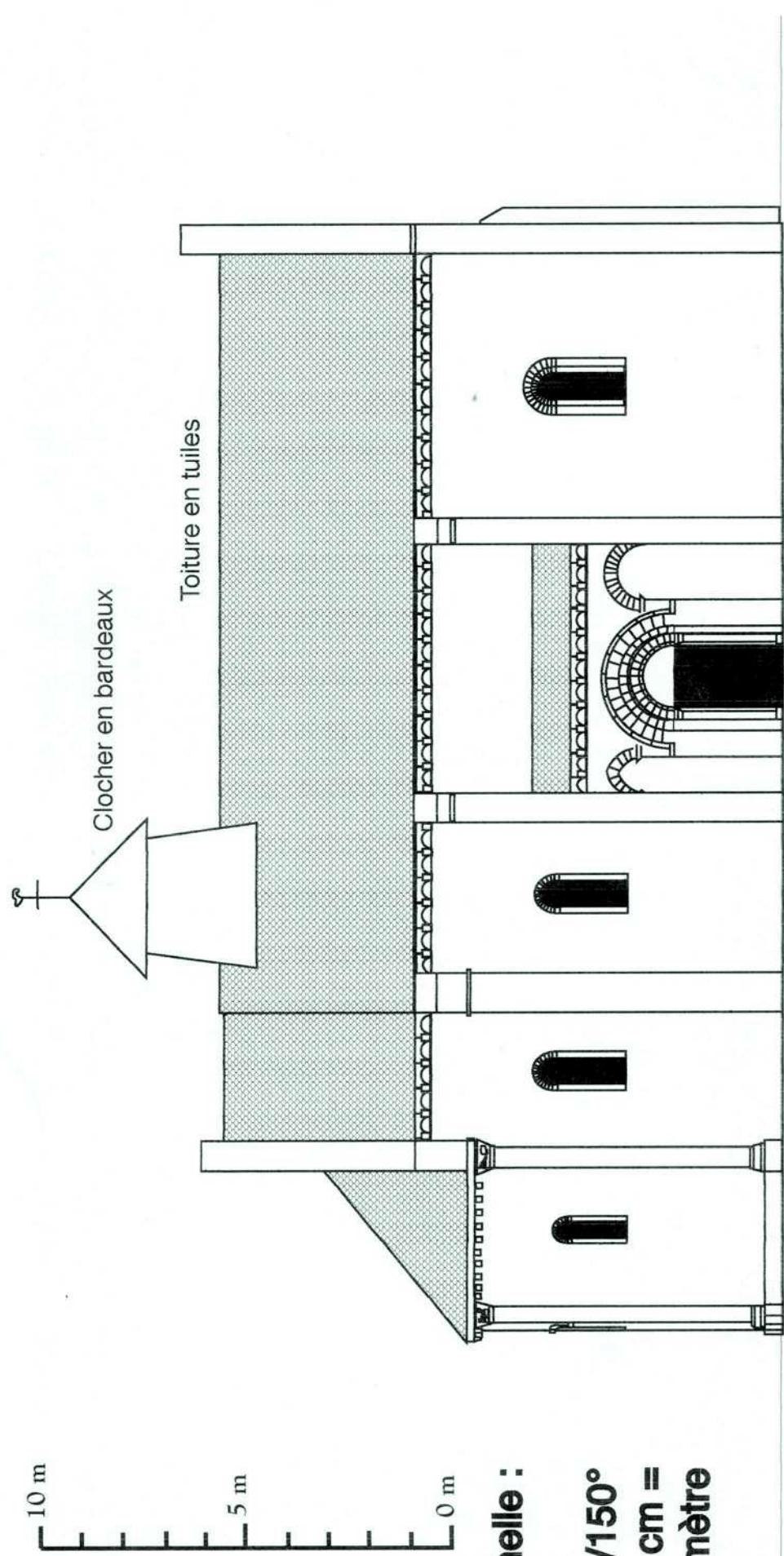
- La brisure de la voûte ne marque absolument pas un caractère gothique. Elle montre peut-être que cette partie fut construite dans un second temps ou en continuité par rapport au reste de l'église.



L'église au début du XII<sup>o</sup> siècle (vue du Sud)



L'église au début du XII<sup>o</sup> siècle (vue de l'Ouest)



L'église au début du XII<sup>e</sup> siècle (vue du sud)

- C'est surtout une pratique architecturale qui a permis de placer un accès aux combles entre la deuxième travée surélevée et la troisième travée plus basse. Le décrochement permit l'ouverture d'un accès circulaire, aujourd'hui muré de briques, visible aujourd'hui sous la forme d'une tache rond dans ce mur supporté par l'arc limitant les deux travées.

- Pour assurer une bonne assise à une système de voûte nouveau, des arcs formerets en plein-cintre et des arcs doubleaux à double rouleaux en tiers-point furent insérés dans les murs latéraux porteurs. Ces arcs répartissent le poids des voûtes, non sur les murs, mais sur les contreforts en pierres de taille. Cela nous montre le manque de confiance que ces constructeurs avaient encore pour l'arc ou la voûte brisé naissants.

- Ce système ne s'appuie pas sur les contreforts limitant la 2ème et la 3ème travée mais sur des petites et fortes colonnes engagées intérieures. Ce rajout montre bien un changement de projet dans la campagne des travaux.

- L'éclairage des deux premières travées n'a pas changé. On peut noter que la baie Sud de la première travée est extradossée d'une moulure chanfreinée alors que les montants et l'arc de la baie Nord sont doublés, formant un décrochement intérieur (y a-t-il un rapport avec la chapelle des fonts baptismaux située dans le coin Nord-Ouest ? Est-ce une évocation des fonts ou est-ce un procédé pour faire entrer élégamment plus de lumière dans le coin le plus éloigné du spirituel, celui qui reste le plus sombre).

- Le pignon de la façade Ouest était apparent et couvert de pierres de taille.

### **Le portail principal et son avant-corps :**

On remarque à l'intérieur la trace sous l'enduit de la porte. A l'extérieur ce portail est muni d'un avant-corps.

- La porte est surmontée d'un linteau droit. C'est une grande pierre semi-circulaire, sans sculpture, ni bas-relief.

- Le portail se compose de trois décrochements formant trois archivoltes.

- La première est décorée d'une moulure en boudin (limite entre le temporel et le spirituel, entre la voûte céleste et la terre). Cet arc est porté par des colonnettes à chapiteau sculpté. Le chapiteau de gauche représente des feuilles ou des fleurs stylisées (symbole en général de la création). Le chapiteau de droite représente un visage grimaçant entre deux lions (St-André dans la fosse aux lions ?).

- La seconde archivolte est seulement décorée d'une moulure en pointe de diamant (symbole de la lumière spirituelle qui encadre l'entrée du lieu sacré).

- La troisième et dernière archivolte est extradossée d'une moulure chanfreinée.

- A ce niveau le portail est encadré de chaque côté par une arcature aveugle. Celle de gauche a un arc brisé, celle de droite un arc en plein cintre.

- L'avant-corps est surmonté d'une corniche formant une succession d'arrondis portés par des modillons sculptés de forme géométriques diverses (étoile, besants, croix tréflée...).





### **Toitures et clocher :**

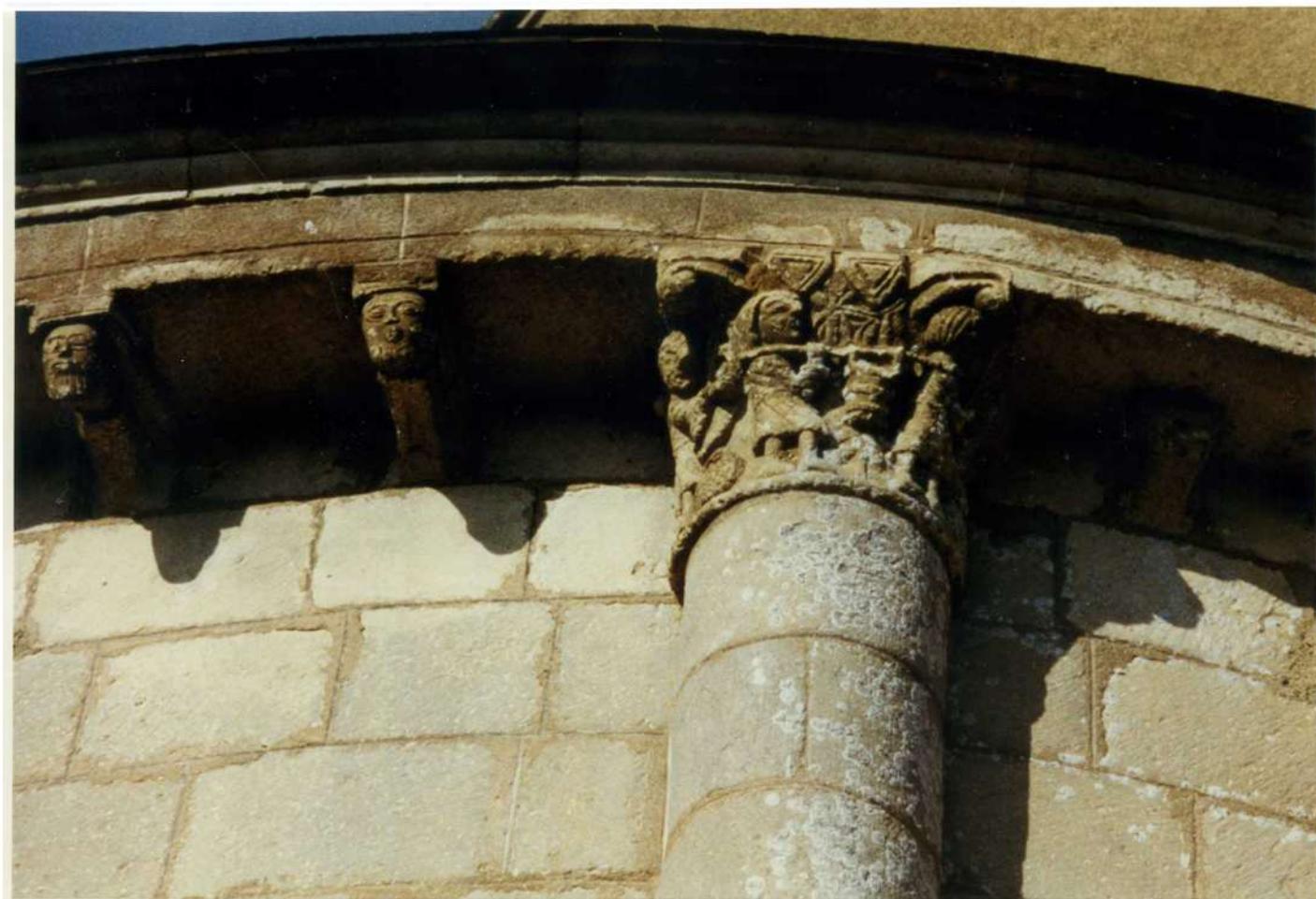
Les toitures étaient en tuiles. Elles devaient avoir sensiblement la même inclinaison qu'aujourd'hui. Le clocher ne formait pas une flèche mais devait être plus modeste et plus bas. Ses pans devaient être couverts en bardeaux.

### **La galerie :**

Un porche en charpente, ou galerie, protégeait peut-être dès cette époque le portail principal.

## Les chapiteaux du chevet :

- Les deux chapiteaux marquant extérieurement la séparation entre l'avant-choeur et le choeur, ne sont pas visible (peut-être faudrait-il monter sur la toiture des chapelles ?).
- Le chapiteau Sud-Est du choeur représente des grandes feuilles de palme superposées. Appelées aussi phoenix, elles sont le symbole des martyrs et du triomphe sur la mort. Ces feuilles apparaissent sur un élément architectural symboliquement porteur de l'église, représente le fondement même de l'Église.
- Le chapiteau Nord-Est du choeur représente les vendanges.
  - De gauche à droite :
    - un homme cueille le raisin avec une serpette.
    - deux hommes transporte le raisin avec une tine.
    - un femme foule le raisin dans une cuve.
  - Les vendanges représentent là aussi le triomphe sur la mort. Les hommes préparant le vin, sang du Christ à l'office, participent à l'édification de l'Eglise. Le fruit de leur travail, transmuté lors du sacrifice dans l'église, deviendra le Christ lui-même.



## **Les quatre chapiteaux de l'intérieur du chœur :**

- Le chapiteau du coin Nord-Est (à gauche dans l'abside) représente des feuilles de palme, dont nous venons de donner une interprétation.

- Le chapiteau du coin Sud-Est (à droite dans l'abside) représente également des feuilles de palme, mais, la base est en plus décorée d'entrelacs, symbole de la création, de son interdépendance avec le divin.

- Le chapiteau du coin Nord-Ouest (à gauche de l'entrée de la chapelle de la Vierge) a sa base ornée d'une guirlande de feuilles de palme. La guirlande de feuilles de palme est le symbole de l'artifice, car les feuilles de palme ont besoin d'une cordelette pour pouvoir se tenir. Le tailloir du chapiteau est décoré, sauf du côté du chœur, par une frise des feuilles de palme entrelacées. Ce chapiteau représente de gauche à droite, de la nef vers le chœur :

- vers la nef, c'est à dire vers les paroissiens, un animal, le diable, qui tient dans ses mains crochues un objet, le monde, qu'il dévore à pleines dents. Cette scène suggère le choix que tout croyant doit faire devant des puissances qui le dépassent.

- dans le coin du chapiteau, un visage à la bouche fermée, qui représente le croyant, celui qui pense, qui se regarde, qui est présent à l'office, qui est mis devant la question fondamentale de l'avenir du monde et de son avenir.

- un petit personnage tenant à bout de bras sa tête et la présentant à un palmier situé auprès de lui. Ce personnage présente ainsi sa mort devant le palmier, symbole de victoire sur la mort. Le croyant se trouve ainsi de nouveau devant la question de la foi en Dieu et de la vie éternelle.

- dans le coin du chapiteau, le visage d'un homme à la barbe et à la moustache très soignée.

- vers le chœur, c'est à dire vers le prêtre qui fait l'office, un personnage en robe serrée à la ceinture par une corde, et portant sur la tête une capuce. Il s'agit d'un religieux, incarnant les prêtres qui desserviront cette église. Ce personnage debout tend la main gauche sous le menton du visage du personnage précédent. Il s'agit là de la représentation d'un geste de flatterie envers les puissants de ce monde. Est-ce un rappel aux prêtres contre la tentation de ne servir que les nobles et les puissants ? Une forme de lutte contre l'artifice du temporel humain face au divin ?

Ce chapiteau exprime bien les grandes questions que l'homme du XII<sup>e</sup> siècle se pose face au monde.

- Le chapiteau du coin Sud-Ouest (à droite de l'entrée de la chapelle des Apôtres) représente deux lions masquant en partie chacun une feuille de palme. Les lions sont symboles de puissance et de souveraineté. Ils représentent la puissance temporel contre laquelle lutte la vie spirituelle. Cette puissance qui masque la vraie foi. Le tailloir du chapiteau représente une série de chimères, symbole du mal absolu. Seul le côté tourné vers le choeur ne présente pas cette décoration blasphématoire.



Chacun des côtés des tailloirs qui sont tournés vers le choeur tailloirs ne sont pas sculptés, mais sont simplement moulurés. Ceci nous montre que les chapiteaux se trouvaient dans la partie temporelle de l'église, c'est à dire la nef. L'arc triomphal, porté par ces deux chapiteaux, faisait donc partie de la nef et non du choeur. Le choeur, partie sacrée, ne devait commencer au XII<sup>e</sup> siècle qu'après et juste après ces colonnes, ces chapiteaux et cet arc.

Ces deux chapiteaux montrent parfaitement l'état d'esprit des hommes du XII<sup>e</sup> siècle, pris dans la lutte pour leur propre salut, et pris dans la lutte entre les puissances temporelles et les puissances spirituelles. Ils montrent parfaitement avec quelles suggestions éducatives l'Église abreuait les fidèles d'images, dans l'église de leur village. Ils montrent comment des hommes essayèrent de bâtir le royaume de Dieu en représentant les chemins du bien et du mal dans un langage simple, universel, propre à tout l'Occident médiéval.

## **Les autres chapiteaux de la nef :**

- Coin Nord-Est de la deuxième travée : ce chapiteau représente un visage au milieu d'entrelacs, de pommes de pin, de feuilles d'acanthe... Il peut s'agir de la création et de Dieu le père. Mais il pourrait aussi bien s'agir de l'homme face à la complexité de cette création, de la vie et des choix multiples qu'il peut être amené à faire en toute responsabilité. Cette dernière hypothèse paraît confirmée par la moulure en pointillés qui décore le tailloir, symbole de l'interpénétration du monde spirituel de Dieu et du monde temporel offert à l'homme par le créateur.

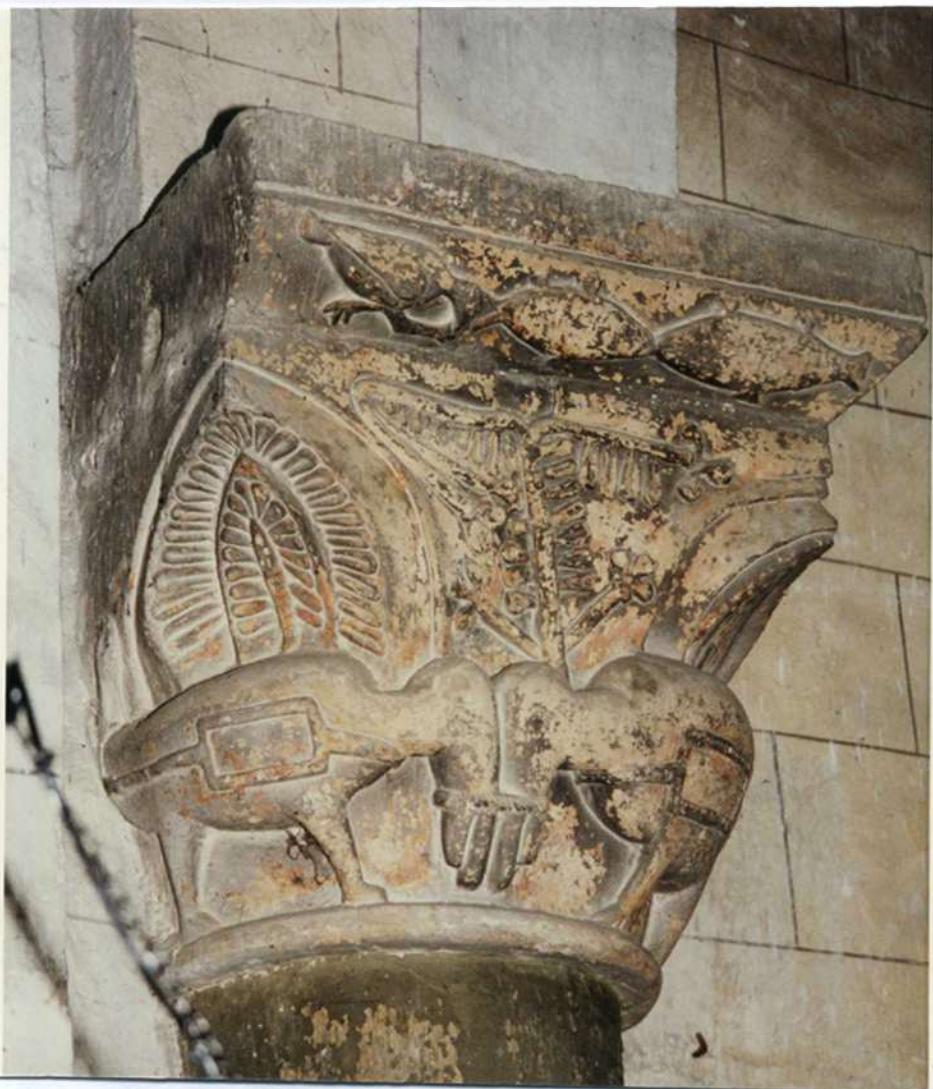


- Coin Sud-Est de la deuxième travée : Ce chapiteau représente la différence et le choix qu'il y a entre une homme d'animal, et une mort d'homme pieux. Un visage est au centre du chapiteau. C'est une tête coupée. Du cou sort des feuilles de palme, symbole, comme nous l'avons vu, de la victoire sur la mort. Ces feuilles remontent vers le ciel. De chaque côté du personnage se trouve un animal. Chaque animal vomit une grande langue qui tombante. Sur chaque côté du chapiteau, est un autre visage. De chacun de ces deux visages sort deux feuilles de palme dont le bout remonte vers le ciel. Là encore, le croyant qui voyait ce chapiteau en entrant dans l'église était mis devant la question fondamentale de sa condition humaine.



- Le chapiteau de la petite colonne Nord, situé près de l'ancienne porte principale, ne porte pas de décoration particulière, il est simplement taillé dans une forme qui ressemble à deux grandes feuilles sans motifs.

- Le chapiteau de la petite colonne sud, qui lui fait face, représente deux animaux harnachés se faisant face, et ayant le museau attaché. Cette représentation est pour moi obscure. Est-ce une image de la lutte aveugle menée dans des intérêts temporels ? Au-dessus des animaux pousse un arbre à fleurs. Les coins du chapiteau sont ornés de feuilles. Le tailloir est décoré d'un oiseau et des deux poissons.



- Les deux chapiteaux limitant la 1ère et la 2ème travée sont simplement décorés de grandes feuilles à la nervure centrale ornée d'une ligne de petites boules.

# **Du XIII<sup>o</sup> siècle au XVI<sup>o</sup> siècle**

## **Les premières traces écrites : XIII<sup>o</sup> siècle**

Les premières sources concernent le Pondy. En 1206, Raoul Pat, mit en gage la dîme (impôt en nature) qu'il possédait au Pondy et qui était située dans le fief du prieur et du chapitre de Notre-Dame de Sales <sup>(1)</sup>.

En 1223, André Trossebois, chevalier, vendit au chapitre de Notre-Dame de Sales, la dîme qu'il possédait du Pondy ("Pont d'Y"), et qui était située dans la paroisse de Thaumiers ("sita in parrochia de Taumier"), contre 10 livres parisis <sup>(2)</sup>.

L'église de Thaumiers apparaît également dans le pouillé (inventaire des paroisses) du diocèse de Bourges établi par l'archevêché au XIII<sup>o</sup> siècle. Thaumiers y figure sous le nom de "Taumery".

## **Le grand vide de la guerre de Cent Ans**

Une grande période de crise commença par la Peste Noire en 1328. La société s'effondra et commença peu de temps après le conflit franco-anglais de la guerre de Cent Ans. Cette crise durera jusqu'à la fin du XV<sup>o</sup> siècle et même jusqu'au début du XVI<sup>o</sup> siècle. Nous possédons donc très peu de traces écrites sur cette période qui ne vit presque pas de construction d'églises, ou même d'agrandissement, d'entretien ou de restauration. Les hommes cherchaient d'abord à survivre avant d'investir dans l'église de leur paroisse.

Notons seulement que les archives conservent une provision de la cure de Thaumiers établie le 1 février 1430, par Henri, archevêque de Bourges, en faveur de Guillaume Valentin, à la suite de la résignation, suite à une mutation, de l'ancien curé, Pierre Robin,

<sup>1</sup>: Archives départementales du Cher : Fond de la collégiale de N-D de Sales : 7 G 388

<sup>2</sup> : Arch. Dép. du Cher : Fond de la collégiale de N-D de Sales : 7 G 388.

qui accepta une prébende de la collégiale St-Etienne de Dun. Dans cette provision en latin, l'église de Thaumiers apparaît sous les termes : "ecclesiam parrochialem de Thaumerio" (3).

Ces deux hommes, Pierre Robin, avant 1430, et Guillaume Valentin après cette date, sont les premiers curés mentionnés, donc connus, de la paroisse de Thaumiers.

## Le retour à la prospérité

C'est à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, mais surtout au début du XVI<sup>e</sup> siècle que la prospérité reviendra. Les chanoines de la collégiale de Notre-Dame de Sales et les autres établissements religieux s'occuperont alors de remettre les affaires de la paroisse de Thaumiers en ordre. Des affaires diverses du début du XVI<sup>e</sup> siècle ont ainsi été conservées. Il s'agit surtout de revendications de propriétés sur la paroisse et aux alentours, et de pièces justificatives de ces propriétés.

Par exemples :

- En 1489, une sentence fut émise en faveur des chanoines de Notre-Dame de Sales au sujet des dîmes de lainage et charnage du dîme de Thaumiers (*"parrochiam de Taumier"*) contre Pierre de Carmoys, *"domicellum"*.

- Le 4 février 1501, les chanoines de N.-D. de Sales furent confirmés dans leur droit de suite (4) contre l'abbaye St.-Laurent de Bourges au sujet de la dîme du Pondy et plus particulièrement au sujet du Champ des Bourdes situé dans la paroisse de Verneuil.

- Un très grand acte du 9 décembre 1502 nous montre une sentence concernant les droits de suite que les abbesses et couvent de St.-Laurent de Bourges prétendaient avoir pour leurs laboureurs. La sentence donne raison aux chanoines de Notre-Dame de Sales dont les laboureurs de Thaumiers ont les droits de suite sur les terres de l'abbaye de Saint-Laurent de Bourges, sauf sur les droits de suite des laboureurs de l'abbaye de Saint-Laurent au Champ des Bordes (sur la paroisse de Verneuil, où le curé prend la moitié des dîmes et St.-Laurent, patron, l'autre moitié) (5).

- Le 31 octobre 1505, les chanoines de N.-D. de Sales achetèrent deux arpents de prés dans la prairie du Pondy, pour 116 sols 8

3 : Archives départementales du Cher : Fond de la collégiale de N-D de Sales : 7 G 390

4 : Droit de prendre la dîme sur des terres extérieures à la paroisse, mais labourées par des gens de la paroisse.

5 : Archives départementales du Cher : Fond de la collégiale de N-D de Sales : 7 G 388

deniers tournois, à Jehan Proslier, fils d'Antoine Proslier, laboureur, demeurant en la paroisse de Thaumiers<sup>(6)</sup>.

- Le 28 octobre 1511, les chanoines firent une reconnaissance au seigneur de la Forêt-Thaumiers pour des prés situés à Thaumiers et à Cogny dans la censive de ce seigneur<sup>(7)</sup>.

- Nous trouvons aussi dans les archives des hommages rendus par le chapitre de St-Etienne de Dun, au seigneur de la Forêt-Thaumiers pour la 12ème partie de la dîme du Pondy, qu'ils possédaient en fief et prélevaient

- En 1422 envers Jehan de la Porte écuyer seigneur de la Forêt-Thaumier ;

- en 1516-1517 envers Gilbert Delaporte, écuyer protonotaire du Saint-Siège apostolique et seigneur de la Forêt Thaumier ;

- en 1550 et 1555 envers Guillaume Bouchetel (ou Bochetel), conseiller du roi, secrétaire de ses finances, "seigneur de Sassy, Breulhamenon, la Forest Thaulmier et Dupuy"<sup>(8)</sup>.

## **Restauration de l'église au début du XVI<sup>o</sup> siècle**

A la fin de la guerre de Cent Ans, comme l'étaient toutes les églises, l'église de Thaumiers devait être dans un état pitoyable faute de beaucoup d'entretien pendant presque 150 ans.

Les travaux de restauration effectués à la fin du XV<sup>o</sup> siècle et au début du XVI<sup>o</sup> siècle concernèrent surtout la charpente et la toiture, ainsi que le clocher.

La flèche actuelle, dans sa forme date de cette fin de la période gothique flamboyant. Lors de sa construction, cette flèche ne devait pas être recouverte d'ardoises mais de bardeaux<sup>(9)</sup>.

Les charpentes de la nef et du chœur furent entièrement refaites. Celles protégeant aujourd'hui l'église date bien de la fin du XV<sup>o</sup> siècle ou du début du XVI<sup>o</sup> siècle, elles ont été simplement très renforcées au XIX<sup>o</sup> siècle par des fermes supplémentaires visées sur les anciennes.

6 : Archives départementales du Cher : Fond de la collégiale de N-D de Sales : 7 G 387

7 : Archives départementales du Cher : Fond de la collégiale de N-D de Sales : 7 G 387

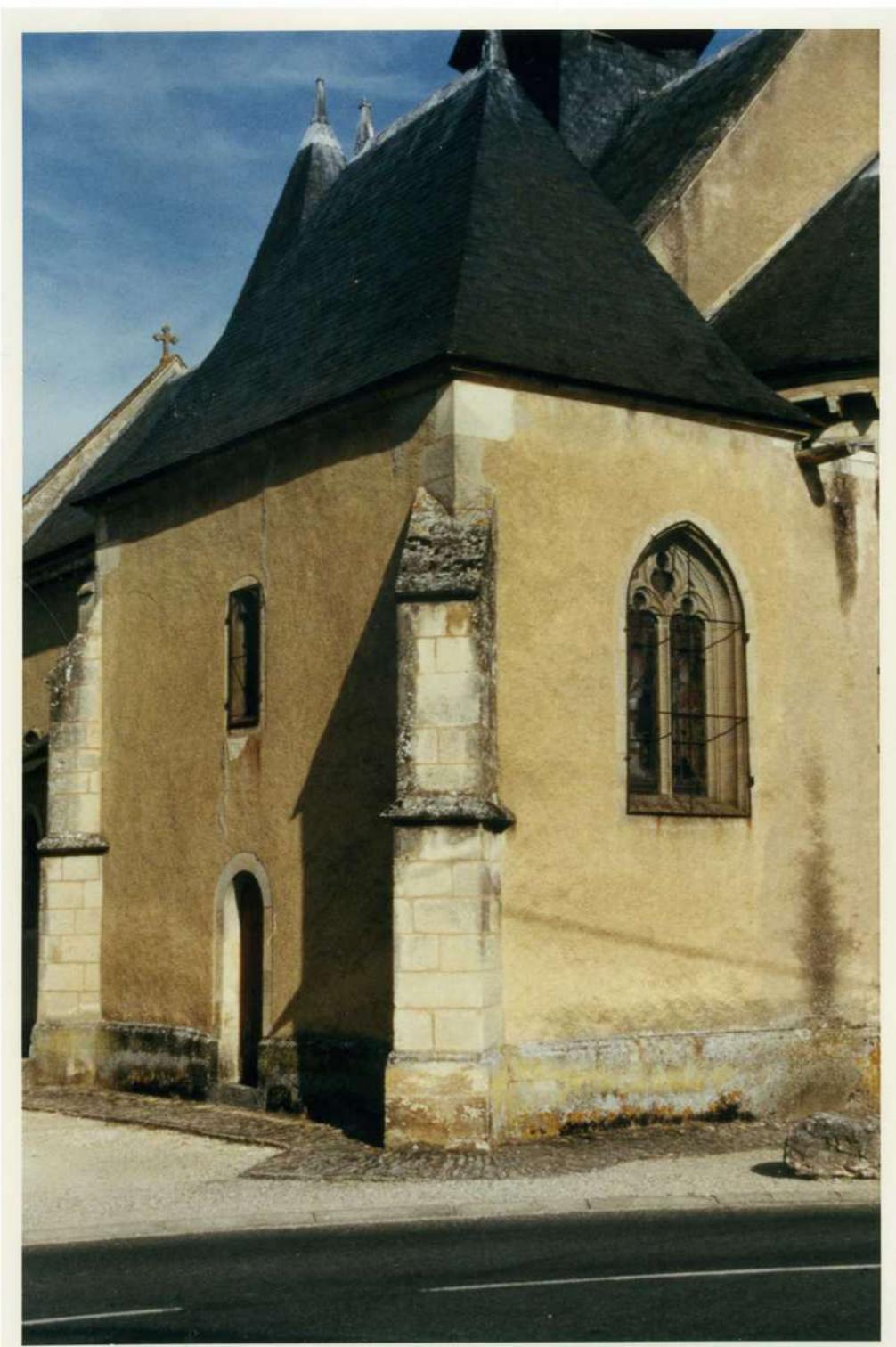
8 : Archives départementales du Cher : Fond de la collégiale St-Etienne de Dun : 20 G 79.

9 : Petites planchettes de chêne ou de chataignier.

Les poutres d'assise du beffroi et de la flèche, moulurées à la base doivent probablement aussi dater de cette restauration de la fin du Moyen Age.

Il devait exister au XVI<sup>e</sup> siècle un porche en charpente pour protéger le lieu d'assemblée des paroissiens, devant le portail principal, dans le cimetière. On voit en effet des traces d'encoches sur les contreforts plats romans qui encadrent l'ancien portail.

## La chapelle seigneuriale



## La chapelle seigneuriale

Par son architecture, la chapelle Sud semble identique à la chapelle Nord. Cependant, si on regarde attentivement les pierres de taille des contreforts des deux chapelles, on constate que pour celle du Sud les pierres sont layées, alors que pour celles du Nord les pierres ont une taille du XIX<sup>e</sup> siècle, bouchardée.

La chapelle Sud est donc bien de la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou du début du XVI<sup>e</sup> siècle. L'inscription scellée dans le mur Sud de la chapelle et qui date sa construction à 1621 est à interpréter, non comme une construction du bâtiment, mais comme une refondation d'une chapelle, c'est à dire la création d'un bénéfice pour entretenir des offices réguliers.

Dans son style, la chapelle seigneuriale de l'église paroissiale n'a rien de Renaissance. Son style est du plus pur gothique flamboyant.

Elle a un plan rectangulaire, elle est voûtée d'une voûte d'ogives. La clef de voûte porte un écu non sculpté. Les nervures de la voûte reposent sur des culots sculptés d'anges porteur d'un écu (sauf le coin Nord-Ouest, où la nervure de la voûte se fond dans l'ancien contrefort roman).



Les angles Sud de la chapelle sont renforcés chacun par un contrefort en éperon.

La grande baie au remplage gothique flamboyant du mur Est a été grandement restauré au XIX<sup>e</sup> siècle. La petite baie du mur Sud, au linteau trilobé un peu asymétrique, date bien de cette fin du Moyen Age

La chapelle est aménagée d'une piscine de style gothique flamboyant, munie d'un trilobe aux pointes terminées par des chardons.





Sa porte d'accès actuelle date du XIX<sup>o</sup> siècle, elle n'existe pas. L'ancienne est visible dans la sacristie. C'est une petite porte à linteau décoré d'un écusson surmonté d'une accolade .

L'arc de communication entre la chapelle et l'église ne servait pas de passage, il permettait simplement au seigneur d'avoir un bon point de vue sur l'office.

## A qui était la chapelle ?

Incontestablement au seigneur de la Forêt-Thaumiers à la fin du XV<sup>o</sup> siècle ou au début du XVI<sup>o</sup> siècle. En toute hypothèse, il devait s'agir de Gilbert Delaporte, écuyer protonotaire du Saint-Siège apostolique et seigneur de la Forêt Thaumiers vers 1516. Cette chapelle était dédiée primitivement à la Sainte-Vierge.

# **XVI<sup>°</sup>-XVIII<sup>°</sup> siècles**

## ***Vie et gestion de la paroisse***

### **Fondation de la chapelle N.-D.**

On trouve sur le mur Sud de la chapelle Sud, dédiée actuellement aux Apôtres, une inscription :

EN L'HONNEUR DE NOSTRE DAME  
DE PITIE  
NOBLE GUILLAUME DOULLE CONSEILLER DU ROY  
CONSERVATEUR DES PRIVILEGES ROYAUX DE  
L'UNIVERSITE DE BOURGES MAGISTRAT (AU)  
BAILLIAGE DE BERRY ET SIEGE PRESIDIAL  
DUDICT LIEU ET MAIRE DE LA DICTE VILLE  
ET DAMOYSELLE ANNE BRENYLLET SA FEMME  
ONT FAICT BASTIR CESTE CHAPELLE  
ET AUSSY  
POUR LA MEMOIRE DES PERE, AYEUL ET BISAYEUL  
DUDICT SIEUR DOULLE QUI REPOSENT EN SE SAINCT  
ET SACRE LIEU AVEC PLUSIEURS DE LEURS ENFANS  
EN ATTENDANT LA GLOIRE IMMORTELLE POUR LA  
JOUISSANCE DELAQUELLE LEDICT SIEUR DOULLE  
A FONDE A PERPETUITE UNE MESSE QUI SE DIRA EN  
CESTE CHAPELLE PAR UN DES RELIGIEUX TOUS LES  
VENDREDY DE LA SEPTMAINE A DIX HEURES AVEC  
UN DE PROFUNDIS POUR LES AMES DES  
TREPASSEC ET DE DAMOYSELLE GABRIELLE  
DE L'HOSPITAL MERE DUDICT SIEUR  
DOULLE SUIVANT LE CONTRAT FAICT  
EN LA PRESENCE DE MAISTRE PIERRE  
DOULCET NOTAIRE ROYAL AUDICT LIEU, LE  
XXIXÈME JOUR DE JANVIER MIL SIX CENT VINCT  
UN, LEQUEL DECEDEA LE 26 MAY

Nous devons d'abord signaler que nous n'avons pas retrouvé la minute de l'acte de cette fondation dans le fond du notaire de Bourges, Pierre Doulcet, à l'année 1621.

Deuxièmement il faut absolument constater que cette fondation de messe ne fut pas signalée en 1732 lors de la visite de l'archevêque de Bourges, le cardinal de la ROCHEFOUCAULD, qui ne manquait jamais de préciser les fondations qu'il y avait dans les chapelles ou aux autels secondaires des églises paroissiales.

Troisièmement ce n'est pas un religieux qui peut faire ce service car l'église de Thaumiers n'est qu'une église paroissiale et non un monastère.

De plus, il n'y a aucune trace dans les papiers de la cure de Thaumiers ou de la fabrique de biens provenant d'une fondation du seigneur de la Forêt-Thaumiers, ou d'un des membres de la famille Doullé.

La conclusion est que cette plaque provient d'un monastère ou d'un établissement religieux de Bourges et qu'elle fut rapportée ici par un des membres de la famille Doullé au XVIII<sup>e</sup> siècle, après 1732. Sans doute par ce seigneur qui s'intéressa tant à l'histoire de sa famille. Cette plaque existait-elle déjà dans cette chapelle avant la Révolution ? Quand la confusion est-elle née ?

Par contre, la chapelle qui fut bâtie aux environs de 1621, elle a dû exister et être réellement construite, mais où ? Pas à Thaumiers.



On voit l'écusson de Guillaume Doullé :

"Porte d'argent à trois sangsues de sable pérées en pal 2 et 1"

Celui de sa femme Anne Breuillet :

"D'azur à la bande d'or accompagné de 2 croissants contournez d'argent l'un en chef et l'autre en pointe".

# Gestion des biens des chanoines de N.-D. de Sales

Les biens que le chapitre de Notre-Dame de Sales possérait dans la paroisse de Thaumiers étaient gérés de Bourges. Les chanoines passaient des baux avec des fermiers pour l'exploitation des biens moyennant un revenu annuel.

## Exemples de baux des dîmes (10) :

- 20 janvier 1590 : bail pour 7 ans, à Jehan de Pallas écuyer, sieur de la cour au Pondy, paroisse de "Thaulmyer", moyennant 13 écus par an, de la grande dîme du Pondy, du 5ème de la dîme de Thaumiers appartenant au seigneur de Bannegon.

- 25 juin 1685 : bail du Grand Dîme du Pondy, à sire Joseph Dabert, maître chirurgien demeurant paroisse de Thaumiers, et Léounard Simonet fondeur demeurant en la paroisse de Verneuil, moyennant 53 livres par an.

- 1 juin 1772 : bail pour 6 ans, à François Raveau, laboureur, et sous son autorité Jeanne Ponon sa femme, et Jean Gorjon aussi laboureur, demeurant aux villages de la Chaume du Pont et des Salles paroisse de Thaumiers, des dîmes de blé, charnage, poids, fèves, appelés les dîmes des Salles, et grandes dîmes du Pondy, du 5ème de la dîme de Taumeras, de la redevance de 21 boisseaux de seigle et 21 boisseaux d'avoine sur la dîme de Thaumiers et des dîmes novales dans toute la paroisse, pour 292 livres par an.

La gestion des biens n'était pas toujours si simple. Il y eut quelques procès mémorables, par exemple à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle avec François Desbarres, seigneur de Bannegon, au sujet du droit au cinquième des dîmes du Grand Dîme de Bannegon, situé dans la paroisse de Thaumiers.

# Visite dans la paroisse du cardinal de la Rochefoucauld en 1732

Le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges visita l'église de Thaumiers le 29 mai 1732. Il fit dresser alors un procès verbal de l'état de l'église suivi de l'ordonnance suivante :

*"Le jeudy vingt neuf may mil sept cent trente deux, nous Frédéric Jerosme de Roye de la Rochefoucauld accompagné comme le jour précédent, continuant le cours des visites de nostre diocèse, nous sommes transportés en l'église paroissiale de St-Saturnin de Taumiers, où estant arrivés environ l'heure de neuf du mattin, avons estés reçus avec les cérémonies requises suivant le rituel de nostre diocèse par Mr Gaspard Rebière, prestre curé de la paroisse assités du sieur*

10 : Archives départementales : Fond de la collégiale de N-D de Sales : 7 G 388

Raby curé de Bannegon et nous estant fait revestir de nos habits pontificalx, sommes allés processionnellement jusqu'au grand autel de la dite église où après les prières ordinaires et accoutumées, mesme le St sacrifice de la messe dit et célébré par le sieur Jacquemar Lejeune nostre promoteur, nous avons procédé à nostre visite de la dite église tant au spirituel que temporel suivant et conformément à nostre mandement d'indication du sept janvier dernier deument publié au prosne de la messe paroissiale dudit lieu, ainsy qu'il nous a esté certifié par le dit sieur Rebière curé, laquelle visite nous avons commencé par celle du très St Sacrement dont nous avons donné la bénédiction au peuple et continué par toutes les autres choses qui y sont sujettes, avons remarqué que la pierre qui sert de marche pied au grand autel est creusée dans le millieu qu'il n'y a que très peu d'aubes qui sont de toille commune, que le marbre qui a autrefois esté encadré dans le pierre de l'autel de la Ste Vierge est rompue en plusieurs morceaux, que les vaisseaux des Stes huiles sont trop anciens et peu convenables, qu'à la fenestre qui renferme les fonds il n'y a point de serrure, surquoy ouy et ce requérant nostre promoteur nous ordonnons que la pierre qui sert de marchepied au grand autel soit tournée en mettant dessous le côté qui est par dessus, qu'il sera fourny deux aubes de toile blanche et fine avec leur amict et ceintures, que sera mis un autre marbre à l'autel de la Vierge à la place de celuy qui est cassé, jusqu'à ce interdisons le dit autel et deffendons audit sieur curé et à tous autres d'y célébrer, ordonnons que les vaisseaux des Stes huiles seront changés pour des neufs, et qu'il sera mis une serrure à la fenstre qui renferme les fonds baptismaux, qu'il sera mis un pied d'argent au soleil et construit une sacristie dans le lieu de l'église qui sera jugé le plus commode, le tout aux dépens de qui il appartiendra, ce fait nous avons administré le sacrement de confirmation aux personnes de la parroisse disposées à le recevoir, ensuite ayant demandé au sieur curé et habitans présens à nostre visite s'il y a un fabricien en actuellement en place pour en administrer les revenus, si les comptes jusqu'à présent ont esté régulièrement rendus, si celuy de l'année dernière est en estat d'estre par nous arresté, il nous auroit esté répondu par les dits habitans que les revenus de leur fabrique consistent en plusieurs pièces de pré, l'une de la contenue à cueillir un charroy et demy de foin située dans la prairie Chevalier qui se partage à la fourche et au rasteau avec le sieur Jean François Duchasteau de la Cour au Pondis, une autre située au pré Billardon à cueillir deux charrois qui se partage comme cy-dessus avec le sieur Douillé, une autre située dans la prairie de l'Arpent, à cueillir une charretée de foin, une autre située dans la prairie de Priou, paroisse de Verneuil, à cueillir un charroy de foin dont Jean Bardin laboureur à Laleu jout à titre de rente moyennant trois livres par an, une autre située dans la prairie de Lavau à cueillir une demie charretée de foin, une autre de la mesme contenue située dans la prairie des Cartais en une boissellée de chenevière dont jout Pierre Du Thet à titre de rente moyennant cinquante sols par chacun an, en trois boissellées de terre dont jout le dit Pierre Du Thet moyennant trois mesures de bled dont la terre est en semencé, plus en quatre boisselées de terre dont jout Louis Naveau moyennant quatre boisseaux de bled comme cy-dessus, une rente foncière de treize sols par an due sur sept boisselées de terre appartenant à Philippe Gerbault portante profits de lods et vente, ainsy que le dit Philippe Gerbault présent à nostre visite en est convenu, autre rente de deux sols six deniers sur quatre autres boisselées de terre audit Philippe Gerbault portante pareillement profits de lods et vente, ainsi qu'il en est encor convenu, une autre rente de onze sols que les habitans prétendent estre due sur une terre appartenante à Jean Protat le jeune, portant aussy profits de lods et vente, une autre rente de neuf livres dix sols due sur une maison et héritages situés à St-Amand appartenant à la nommée Chaumeton, que de tous les susdits biens appartenans à la fabrique il n'en a esté jusqu'à présent passé aucun bail, qu'il se sont uniquement contentés de nommer un procureur fabricien pour administrer sesdits bien en recevoir les revenus et aquitter les charges qu'il y a environ deux ans et demy qu'ils eslurent pour procureur de fabrique ledit Jean Protas le jeune qui a bien en deu recevoir les dits revenus et qui doit nous en rendre comptes adjoutant que ceux qui ont précédé le dit Jean Protat dans l'exercice de la dite commission de procureur fabricien ayant négligé de faire payer les adsignées de prés, terres, rentes et autres redevances dues à la dite fabrique, il est restée encor due des sommes considérables outre plusieurs qui ont esté employées à d'autres usages que ce à quoy elles sont destinées.

Surquoy ouy et ce requérant nostre promoteur nous ordonnons qu'à l'avenir il sera passé des baux par devant notaire de louer les biens et héritages de la dite fabrique au plus offrant metteur et dernier enchérisseur après trois publications à la porte de la dite église, que sur les premiers deniers appartenant à la fabrique il sera fait un coffre dans lequel seront mis tous les titres, comptes, papiers, enseignements, expédition des baux cy-dessus ordonné auquel coffre sera mis

*deux serrures, dont une des clefs restera entre les mains du sieur curé et l'autre en celles du procureur fabricien, et ayant fait appeler ledit Jean Protat procureur fabricien actuellement en exercice pour nous présenter ses comptes à l'effet d'estre par nous sur le champ arrestés et qu'il nous a répondu ne les avoir point dresser, nous l'avons ycelluy Jean Protat condamné en trois livres de mulete applicable aux parures de la dite paroisse de Thaumiers et après avoir sur le champ fait assembler en nostre présence les principaux habitans de la dite paroisse à l'effet de nommer un autre procureur fabricien et qu'ayant conférés ensemble, ils ont unanimement nommés Jean Perrinet laboureur de la dite paroisse pour exercer la dite commission, qui présent l'a accepté et promis s'en acquitter en honneur, en conséquence nous avons ordonné qu'à la diligence dudit Perrinet procureur fabricien tous les débiteurs de la fabrique seront poursuivis pour l'acquittement de ce qu'ils doivent et les détempeteurs des héritages qui doivent des rentes pour en passer nouveau titre et reconnaissance que le dit Louis Naveau qui est convenu devoir à la dite fabrique la somme de vingt deux livres solidairement avec Estienne Baudron pour jouissance de pré, plus douze livres pour jouissance de terre payera les dites sommes audit Jean Perrinet qui s'en chargera dans le premier compte qu'il rendra, que Philippe Gerbault qui est convenu devoir sept livres pour arrérages de rente jusqu'à non compris la présente, remettra aussy la dite somme audit Perrinet, que le sieur Perichon cy devant fermier de Thaumiers et actuellement de Sagonne, débiteur de la dite fabrique pour puissance de pris et le sieur Rebière curé qui a touché dudit Perichon en déduction de ce qu'il devoit, la somme de vingt huit livres d'une part ainsy qu'il en est convenu, celle de dix huit livres d'autre part et encor vingt livres six sols que le sieur Bort fermier et aussi débiteur de la dite fabrique a payé pour réparations faites au logis curial de la dite paroisse, seront poursuivis pour la restitution des dites sommes dont le dit Jean Perrinet sera pareillement tenu de se charger dans le premier compte qu'il rendra à nostre archidiacre lors de sa prochaine visite, et sur la remontrance qui nous a été faite par lesdits habitans qu'il y a en ladite église une confrérie en l'honneur de St-Abdon et St-Roch dont le sieur Bort est procureur fabricien qui doit avoir une somme assez considérable entre les mains qu'il nous pleust employer une partie de la dite somme à la construction de la sacristie par nous cy-dessus ordonnée et que ledit Debord présent est convenu avoir entre mains au moins la somme de quatre vingt livres, nous avons permis audit habitans d'en employer la somme de trente livres pour aider à la construction de la dite sacristie à condition que du surplus il en fera rendu compte à nostre archidiacre lors de sa prochaine visite et afin que personne ne prétende cause d'ignorance des ordonnances cy-dessus rendues, nous enjoignons au sieur curé de faire la lecture de nostre présent procès verbal au prosne de sa messe paroissiale le dimanche suivant le jour qu'il luy en aura été remis copie. Fait et arresté les jour et an que dessus."*

Cette ordonnance nous date approximativement la construction de l'ancienne sacristie située au Nord du chœur à 1732.

Cette ordonnance parle également d'une confrérie de St-Abdon et St-Roch, il s'agissait d'un groupement de personnes tenus de s'entraider et de s'occuper de certains offices religieux ou processions.

## **Les curés**

- Theurault (1686).
- Robert Chedin, curé de Thaumiers (1711).
- Gaspard Rebière, curé de Thaumiers (1731).
- Joseph Richard (1735-Septembre 1749)
- Jean Lafont, curé desservant (Novembre 1749 - décembre 1774)

- Doreau (Janvier 1775 - Novembre 1781) deviendra prieur curé de Mouhers.
- Dupescher, desservant de Thaumiers (Novembre 1781 - mars 1782)
- Guilhon, curé de Thaumiers (Mars 1782 - août 1786)
- Rigoulet (août 1786 - novembre 1786)
- Guilhon, vicaire desservant de Thaumiers (décembre 1786 - janvier 1787)
- Etienne Berger, curé de Thaumier (janvier 1787 - + 9 mai 1788)
- Sandouly (juin 1788 - curé jusqu'en décembre 1793 - officier public à partir du 23 janvier 1793 jusqu'au 10 Nivose an II).

On ne trouve pas dans les registres paroissiaux de mention de vicaire. Le curé semblait s'occuper seul de sa paroisse.

## Les revenus de la cure

La cure possédait des biens, des terres, des prés, des rentes. L'ensemble de ces biens s'appelait le gros de la cure.

### Le gros de la cure vers 1735 :

- "Mémoire de ce qui dépend du gros de la cure de Thaumiers que monsieur Richard, curé de cette paroisse a abandonné à MMrs du chapitre de Nostre Dame de Salles, collateur de cette cure et seigneurs décimateurs des dixmes du Pondis pour avoir sa portion congrue de 300 livres par an suivant l'acte de signification qu'il leur en a fait faire.

- Il faut observer que monsieur le prieur de Fongedon, ordre de Grandmont réformé () pocèdde un dixme en cette mesme paroisse dont Estienne Perrinet et François Pierre sont fermiers.

- que monsieur le curé de Bannegon pocèdde un autre dixme dans cette mesme paroisse qui luy a esté abandonné par MMrs du chapitre St-Ursin auxquels il retourne douze livres par an.

- que MMrs du chapitre de Dun-le-Roy pocèddent la douzième portion des dixmes du Pondixs de laquelle ils ont onze livres par an.

- Premièrement dépend du gros de la cure de Thaumiers la cinquième portion du dixme de Bannegon appellé Thomeras, vingt six mesures en 1734 à 10 sols la mesure.

- Plus monsieur Brichanteau doit à la cure de Thaumiers vingt un mesure seigle et vingt un mesure avoine (disme et terrage de Thomeras), c'est à dire vingt un boisseau de chaque saison mesure de Dun-le-Roy (21 mesure seigle, 21 mesure avoine 1734, à 10 sols la mesure seigle et à 4 l'avoine, une mesure diminuée).

- Plus les novelles anciennes et nouvelles dont la dixme a esté perceue par messieurs les précédents curés de la ditte paroisse de Thaumiers dont l'adjudicataire fournira les jouttes et contenue de chaque pièce de terre dans lesquels il levera la dixme par chacun an pendant le cours de son bail, on esté adjugés à monsieur de Neufville, fermier de Thaumiers, à quarante mesures seigle (a esté payé 1735 à 10 sols la mesure, le tout 48 livres 10 sols).

- Les terres de la cure de Thaumiers et dépendantes d'icelle d'environ 40 boisselées en plusieurs pièces dont l'adjudicataire donnera les joustes et la contenue des différentes pièces adjugés pour 9 années commencée le 3 juillet 1735 et qui finiront en 1744 moyennant seize livres par an à François Dutet, dont luy a esté passé bail le dit jour en présence de Chavoy, notaire : 16 livres.

- Et comme ledit Dutet ne doit faire le premier payement qu'en 1736 ce qu'il y a cette présente année 1735 une terre avansé un boisseau la boisselée, dont il s'est chargé pourquoy il doit payer en la présente année 1735 trois mesures froment.

- Le dit Dutet par l'acte cy-dessus a reconnu devoir trente sols de rente foncière sur des héritages qu'il pocèdde payable à Paques dont il a reconnu en devoir une année échue à Pasques 1735 : 1 livres 10 sols.

- Le pré L'Arpent scitué aux Salles paroisse de Thaumiers affermé à Pierre Ponon pour trois années, trois cueillette commencés en 1735 finissant 1737 moyennant quarante livres par an par bail receu Chavoy, notaire le 3 juillet 1735 : 40 livres.

- Un petit pré scitué en la prairie de Salles, paroisse de Thaumiers, et un autre petit pré appellé le pré Quartier, dont l'adjudicataire doit donner les joustes, affermé pour 3 années commencé en 1735 finiront en 1737 à Louis Regnault moyennant huit livres par an par bail receu Chavoy le 3 juillet 1735 : 8 livres.

- Le pré des Nouzillières portant rivière affermé à Mathurin Gorgon pour 3 années trois cueillettes commencées en 1735 finiront en 1737 moyennant 38 livres 10 sols par an par bail receu Chavoy notaire le 3 juillet 1735: 38 livres 10 sols.

- le pré de Nostre Dame scitué en la ditte paroisse de Thaumiers dont l'adjudicataire donnera les joustes, fins et limites, affermé audit Mathurin Gorgon, pour 3 années, trois cueillettes, commencées en 1735 finiront en 1737, moyennant vingt cinq livres douze sols par an par bail receu Chavoy, notaire, le 3 juillet 1735 : 25 livres 12 sols.

- Trois petits préz, l'un appellé le pré Cartaix, l'autre à la prairie Saguée et l'autre à la prairie Priou, dont l'adjudicataire donnera les joustes, fins et limites, affermés à Jean Protat le jeune pour 3 années, 3 cueillettes, commencées en 1735 finiront en 1737 moyennant 4 livres 10 sols par an par bail receu Chavoy notaire le 3 juillet 1735 : 4 livres 10 sols.

- Le pré Bertrand sciz en la ditte paroisse de Thaumiers et duquel l'adjudicataire donnera les joustes, fins et limites, affermé à Estienne Perrinet pour 3 années, 3 cueillettes, commencées en 1735 finiront en 1737, moyennant 4 livres par an par bail receu Chavoy notaire, le 3 juillet 1735 : 4 livres.

- Le pré Boüe près Cartaix dont l'adjudicataire donnera les joustes, fins et limites, affermé à Jean Protat l'esné pour 3 années, 3 cueillettes, commencées en 1735 finiront en 1737, moyennant six livres par an par bail receu Chavoy notaire le 3 juillet 1735 : 6 livres.

- Le petit pré des Nousillières dont l'adjudicataire donnera les joustes, fins et limites, affermé à Estienne Lofficjal pour 3 années, 3 cueillettes, commencées en 1735 finiront en 1737, moyennant 6 livres 10 sols par an par bail receu Chavoy notaire le 3 juillet 1735 : 6 livres 10 sols.

- Le pré Brun, dont l'adjudicataire donnera les joustes, fins et limites, affermé à monsieur de Neufville, fermier de Thaumiers à quatre livres : 4 livres.

- Nota : que la fabrique de Thaumiers a quels que revenus ce que l'on prétend qu'il luy appartient un morceau de pré enclavé dans le pré l'Arpent dépendant de la cure, affermé à Pierre Ponon, sçavoir qui est le fabricien qui en a eu la tonsure en 1735.

- Messieurs de Salles ont les grands dixmes de Thaumiers par eux affermé à Gaspard Desmouzeaux présence de Chavoy notaire, le 3 décembre 1731 pour 150 livres.

- Nota qu'ils se sont réservés par le dit bail le grand dixme de Bannegon appellé Thomerat pour en disposer comme bon leur semblera, sçavoir qui pocèdde cette dixme c'est du gros de la cure come cy dessus observé" (11).

## Le gros de la cure vers 1739 :

- "Gros de la cure de Thaumier :

- 1- la cinquiesme portion du dixme de Bannegon appellé Thomera a produit en 1736, 48 boisseaux seigle, 22 boisseaux avoine, 13 boisseaux marsaiche et 200 de glan

- 2- Monsieur Brichanteau doit par an 21 boisseaux seigle, 21 boisseaux avoine mesure de Dun-le-Roy,

- 3- Les novelles anciennes et nouvelles jusqu'en 1735 ont esté affermés pour l'année 1736 au sieur Paul Deslouis du Coulgray, 55 boisseaux de bled seigle mesure de Dun-le-Roy suivant l'acte reçu Chavoy (ou Charon), notaire le premier juillet 1736.

- Ces trois articles ont esté affermés à Gaspard Desmousseaux pour 4 années finies en 1740, 400 livres par an par bail reçu Chavoy, notaire le 16 juin 1737.

- 4- Les terres de la cure de Thaumiers ont esté affermés pour neuf années moyennant 100 livres par an à François Dutet par bail reçu Chavoy le 3 juillet 1735, et convenu par icelui qu'où il arriveroit que le sieur curé de Thaumiers ou autre entrant en son lieu et place, voulut plus jouir du gros de leur cure pour lors le présent bail demeurera nul et résolu sans aucun dépens de domages et interest,

- 5- Le dit Dutet doit trente sols de rente par chacun an payable à Pasque, a reconu présence de Chavoy, notaire le 3 juillet 1735,

- 6- Le pré l'Arpent a esté affermé à Pierre Ponon moyennant 40 livres par an par bail receu Chavoy le 3 juillet 1735, ensuite à Gaspard Desmousseaux pour 3 autres années moyennant 70 livres par an finis en 1740 par bail reçu Chavoy, notaire, le 18 may 1738,

- 7- Deux petits prés, l'un situé en la prairie de Salles proche le pré l'Arpent et l'autre appellé le pré Quartier, affermés à Louis Regnault pour 3 années moyennant 8 livres par an par bail reçu Chavoy, notaire, le 3 juillet 1735 et ensuite audit Regnault pour 3 autres années finis en 1740 moyennant 7 livres par an par bail reçu Chavoy, notaire, le 18 may 1738,

- 8- Le pré des Nouzilières affermé à Mathurin Gorjon pour 3 années moyennant 38 livres 10 sols par an par bail reçu Chavoy, notaire, le 3 juillet 1735, et ensuite renouvellé pour 3 autres années finis en 1740 à Dutet, Bornon et Maréchal, moyennant 48 livres 5 sols, par bail reçu Chavoy, notaire, le 18 may 1738,

- 9- Le pré de Nostre Dame de Salles affermé à Mathurin Gorjon pour 3 années moyennant 24 livres 12 sols par an par bail reçu Chavoy, notaire, le 3 juillet 1735, renouvellé à Auperin moyennant 20 livres par an pour 3 années finis en 1740 par bail reçu Chavoy, notaire, le 18 may 1738,

- 10- Trois petits prés, l'un appellé le Pré Cartaix, l'autre sis en la prairie Saguéé, et l'autre en la prairie Priou, affermés à Jean Protat pour 3 années moyennant 4 livres 10 sols par an par bail reçu Chavoy, notaire, le 3 juillet

11 : Arch. Dép. : Fond de la cure de Thaumiers : 277 G 1.

1735, renouvellé à Martin Dumet pour 3 autres années finis en 1740 moyennant neuf livres par an par bail reçu Chavoy, notaire, le 18 may 1738, (nota que dans le pré Cartais la fabrique de Taumier a les deux tiers, elle en a toujours joui jusqu'à la présente année 1768 - Note signée Lafont curé de Taumier),

- 11- Le pré Bertrand affermé à Estienne Perrinet pour 3 années par bail reçu Chavoy, notaire, le 3 juillet 1735, moyennant 4 livres par an et renouvellé audit Perrinet pour 3 autres années finis en 1740 moyennant 6 livres par an par bail reçu Chavoy, notaire, le 18 may 1738,

- 12- le pré Boüé, affermé à Jean Protat lesné pour 3 années moyennant 6 livres par an par bail reçu Chavoy, notaire, le 3 juillet 1735, renouvellé à Monsieur Richard, curé dudit lieu, pour 3 autres années moyennant 6 livres 10 sols finis en 1740 par acte reçu Chavoy, notaire, le 15 avril 1739,

- 13- Le petit pré des Nousilliers affermé à Estienne l'Official pour 3 années moyennant 6 livres 10 sols par an par bail reçu Chavoy, notaire, le 3 juillet 1735, renouvellé audit Dutet pour 3 autres années moyennant 6 livres par an par acte reçu Chavoy, notaire, le 18 may 1738,

- 14- Le pré Brun affermé à monsieur de Neuville moyennant 8 livres par an le 3 juillet 1735, renouvellé à Regnault moyennant 9 livres par an par acte reçu Chavoy, notaire, le 18 may 1738.

D'une autre écriture :

- Le présent gros ne monte qu'à 246 livres, ce qui ne peut estre suffisant pour le gros du curé de Taumier, plus un supplément de trente livres montant le total à la somme de 277 livres 10 sols. Signé : Lafont, curé de Taumier (12).

Pour gérer et exploiter ces biens, les curés passaient des baux avec des fermiers moyennant un loyer. Ce fut le cas de Jean Lafont, curé de la paroisse.

### **Exemples (13) de baux de biens de la cure par un curé :**

- 19 mai 1758 : devant le notaire royal en Bourbonnois, demeurant à Bannegon, Jean Lafont, prêtre, curé de Thaumiers, baille à Pierre Mindic Bardonneau, laboureur demeurant aux Granges paroisse de Thaumiers, les mêmes trois hâtes de pré pour 18 livres par an pendant 9 ans.

- 19 avril 1761 : Jean Lafont, curé de Thaumiers, baille à Gilbert Maréchal, meunier demeurant au moulin de Gallant, paroisse de Thaumiers, pour 6 ans, un pré appelé Pré Bertrand situé dans la paroisse de Thaumiers, dépendant de la cure, moyennant 8 livres par an.

- 9 mai 1767 : Jean Lafont, prêtre, curé de la paroisse de Thaumiers, baille pour 6 ans, à Joseph Berthomier, laboureur, demeurant au village des Chèvres, paroisse de Thaumiers. un pré appelé les Grands et Petits Nouziliers, situé dans la paroisse de Thaumiers, se tenant ensemble mais séparés par une haie, moyennant 59 livres par an.

- 5 décembre 1767 : Jean Lafont, prêtre curé de Thaumiers, y demeurant, baille pour 6 ans, à Claude Gonnin laboureur demeurant aux Thiaux, paroisse de Bannegon, une hâte de pré située dans la paroisse de Bannegon produisant un charroi de foin ou environ, plus une autre situé dans la prairie Préaulx, même paroisse, contenant deux charrois de foin ou environ, et une autre hâte de pré appelé le Pré de Loup, contenant une charrois, le tout moyennant 18 livres par an.

12 : Arch. Dép. : Fond de la cure de Thaumiers : 277 G 1.

13 : Arch. Dép. : Fond de la cure de Thaumiers : 277 G 1.

En 1769, Jean Lafont, curé de la paroisse, renonça à gérer lui-même le gros de la cure, sans doute pas assez lucratif, et préféra choisir de toucher du patron de la paroisse, les chanoines de N.-D. de Sales la portion congrue fixée par le roi en 1768 à 500 livres, somme supérieure au revenus du gros de la cure de Thaumiers. Les chanoines de la collégiale de N.-D. de Sales touchaient donc les revenus de la cure de Thaumiers, à eux abandonnés par le curé, et payaient au curé cette portion congrue ou salaire annuel.

### **- Les revenus de la cure en 1769 :**

*- "Etat des fonds et biens de la cure de Taumier pour remettre à messieurs les chanoines de Notre Dame de Salles chargé de payer la portion congrue de 500 livres suivant l'édit du roy du mois de may 1768 dont l'abandon a été fait au chapitre par Mr Lafont, curé de Taumier le 1er janvier 1769".*

*- "Etat des fonds qui composent le gros de la cure de Taumiers ainsi que j'en ay joui depuis le neuf du mois de novembre 1749 que je suis entré dans le dit bénéfice jusqu'en 1768 pour remettre entre les mains de messieurs les chanoines de Notre Dame de Salles chargés de payer au curé de la paroisse de Taumiers la portion congrue de 500 livres suivant l'édit du Roy du mois de may 1768 et suivant l'acte d'option et d'abandon que j'en ay fait le 20 décembre 1768.*

*- Premièrement les fonds qui composent le gros de la dite cure consistent en la cinquième portion de la dixme de Taumera appartenant à monsieur de Bonneval seigneur de Bannegon,*

*- Plus il est dû par le dit seigneur de Bannegon un supplément de vingt une mesure seigle et vingt une mesure avoine mesure de Dun-le-Roy.*

#### **- Etat des prés dépendants du gros de la cure de Taumiers**

*- 1° un pré appellé le pré de l'Arpent situé aux Salles ; nota que la fabrique de Taumiers à la sole d'un charois de foin dans ledit pré,*

*- 2° deux autres prés l'un appellé le Grand Pré des Nousilières et l'autre appellé le Petit Pré des Nousilières.*

*- 3° trois hâtes de pré, l'un situé dans la prairie Jaquet, l'autre dans la prairie Priou, et l'autre dans les Cartais ; nota que dans l'hâte du pré Cartais, le curé de Taumier n'a que le tiers du foin et la fabrique de Taumier a les deux tiers du foin, les dits prés situés en la paroisse de Bannegon,*

*- 4° un morceau dans le pré Bertrand situé à Galand,*

*- 5° un pré appellé le pré de la Bonne Dame situé au Gomain : 16 livres.*

*- 6° un pré appellé le pré Brun : 10 livres.*

*- 7° un morceau dans le pré des Salles,*

*- 8° un morceau dans le pré Quartier qui se partage à la fourche et au rateau avec le métayer du domaine des Brioux : 4 livres.*

*- 9° un pré appellé le Pré Boué situé au Contant : 9 livres.*

#### **- Etat des terres dépendantes du gros de la cure de Taumiers.**

*- 1° une pièce de terre appellée le Nerot contenant neuf boisselées.*

*- 2° une pièce de terre dans le champ de la Croix de la Rosaterie contenant trois boisselées.*

*- 3° une pièce de terre appellée les Ouches contenant environ trois boisselées.*

- 4° une pièce de terre située au village des Chevres contenant trois boisselées.
- 5° une pièce de terre appellée la Grande Pièce des Courris contenant trois boisselées.
- 6° une autre pièce située dans les Grandes Courris contenant trois boisselées.
- 7° une autre pièce dans les Grandes Courris contenant deux boisselées.
- 8° une pièce dans les Petites Courris contenant deux boisselées.
- 9° une autre pièce située dans les Petites Courris contenant deux boisselées.
- 10° une pièce située à la Chaume des Crost contenant quatre boisselées.
- 11° une pièce dans les Aprest contenant deux boisselées.
- 12° une pièce située au Bois de Taumerat contenant cinq boisselées.

- Plus il est dû à la cure de Taumier trente sols de rente hipotéquée sur une maison située auprès du bourg de Taumier reconnue par François Duthet, la dite maison a été vendue à defunt Philipe Calabre, c'est à présent Marie Chavi, veuve de Calabre, qui sert la rente, elle n'a pas reconnu la dite rente à cause de son extrême misère.

- Finalement il est dû à la cure de Taumier la somme de trente livres de supplément par messieurs les chanoines de Notre Dame de Salle.

- Fait et certifié véritable le présent état par moi curé soussigné ce 24 décembre 1768. Signé : Lafont, curé de Taumier".

Le curé avait le droit de prélever les dîmes sur les terres nouvellement défrichées et cultivées. Cette dîme particulière s'appelait les novales. Pour y voir plus clair, les chanoines firent établir un inventaire des novales de la paroisse de Thaumiers, novales dont le curé jouissait depuis 1750.

## Mémoire des novales de la paroisse : 1 janvier 1769.

"État des novales de la paroisse de Taumier ainsi que j'en ay joui depuis l'année 1750 qui est la première cœuillette que j'ay fait jusqu'en l'année 1768 inclusivement et cela en différentes années lorsque les terres cy dessous dénommées ont été ensemencées :

### - Novales situées dans la dixme de Taumera :

- A Beau Charne, toutes les terres dépendantes du domaine de Beau Charne sont novales.

- Aux Issard, le champ du Tremble Abbatu contenant cinquante ou soixante boisselées ou environ.

- Aux Issard, le champ de l'Etang contenant trente ou quarante boisselées.

- Aux Issard, le champ de la Pierre contenant environ trente boisselées.

- Aux Issard le champ des Grands Troubles contenant trente boisselées ou environ,

- A champrou, le champ des Coques dépendant du domaine de Champrou, depuis l'Etang du Milieu et l'Etang Martaigre jusqu'au champ des Coques, dont a joui Nicolas Laforest, fermier de l'auberge de Mr Douillé, toute la ganerie est novale et j'y ay levé la dixme du temps qu'il en étoit fermier.

- A champrou, le champ des Coques situé à la Chaume Martaigre dont a joui le nommé Rivière, fermier de Malentroye, le dit champ situé sur le chemin de Taumier à Dun

le Roy, lequel champ a été tiré du domaine de Champrou et joint au domaine de Malentroye, contenant trente boisselées ou environ.

- A champrou, l'autre champ des Coques situé au mesme endroit contenant environ trente cinq boisselées - nota : Mr Rousseaux, Mr Rissac, et Mr Lelion, desservant de la paroisse de Cogni ont prétendus avoir moitié dixme dans les susdits deux champs à cause de la suite du boeuff, ils ne l'ont jamais eue, je leurs ay prouvé que la dixme des terres novales appartenoit au curé de la paroisse où étoient situées les terres et j'ay perçu la dixme dans les deux champs sans contestation jusqu'en cette année 1768 inclusivement.

- A Petit Roger, un champ appellé le Bois de Petit Roger, contenant environ quinze boisselées.

- Au Trempe, dans le champ appellé les Galiardes appartenant à defunt Jean Protat de la Cour, contenant environ sept ou huit boisselées.

- Dans le champ de Cochera, à defunt Charles Pontet, environ une boisselée.

**- Novales situées dans la dixme de Mr Douillé :**

- Aux Arnaud sept ou huit boisselées dans un champ que Protat a fait désarmer, le dit champ est entre le champ des Echameau et les Marcesseau.

- Au Sopin, le champ appellé les terres Forts dépendant du domaine des Gorgeons, contenant quatorze boisselées ou environ.

- Au Sopin, un champ au bas des terres Forts dépendant du domaine de Mr Le Blanc, contenant douze ou quinze boisselées.

- Au Chavi, un champ appellé le champ du Bois, du domaine des Chavis, contenant trente boisselées ou environ.

- Au Chavi, l'enclos du domaine des Chavis contenant six ou sept boisselées environ.

- A La Loeufs, l'enclos de Claude Bigard, contenant deux boisselées.

- A LA Loeufs, l'enclos de Silvain Charton, contenant trois boisselées.

- Au Bordat, l'enclos à François Chamereau, contenant quatre boisselées.

**- Novales situées dans les dixmes du Pondix et des Salles :**

- Un champ appellé la Chaume du Clou contenant trente boisselées ou environ.

- Au Pondix, à la Jaudonerie, un champ appellé le Désarmé, contenant quinze ou seize boisselées ou environ.

- Au Pondix, un morceau chez Jean Ponon, dans un champ appellé le Marré, environ deux boisselées.

**- Etat des chenevières novales situées dans les dixmes du Pondix et des Salles :**

- Aux Issard, la chenevière derrière la grange des Issards contenant environ trois boisselées.

- Au Thibon, une boisselée dans le domaine des Thibons.

- Au Petit Potier, le Petit Défriché, contenant environ deux boisselées.

**- Etat des chenevières novales situées dans la dixme de Taumera :**

- A Trecon une boisselée dans la chenevière à Gilbert Caquot, meunier, de Trecon ou environ.

- A Trecon, environ une boisselées de chenevière à Protat.

- Au trempe, une boisselée ou environ dans le bas des Cartais dépendant du domaine de Perinet.

**- Etat des chenevières novales situées dans la dixme de Mr Douillé :**

- Au Sopins, trois boisselées dans la chenevière du domaine de Mr Leblanc.

- Aux Arnaud, une boisselée derrière la grange des Arnauds.

- Au Chavi, la chenevière du domaine des Chavis une boisselée.

**- Total : 448 boisselées de terre.**

**14 boisselées de chenevières".**

Pour gérer ces biens, les chanoines passaient des baux, comme pour les biens qui appartenaient à leur chapitre.

## **Exemple de bail des biens de la cure passés par les chanoines le 23 avril 1769 :**

- Bail passé devant Jean-Baptiste Douillé, vicomte de Thaumiers, demeurant en son château de la Forest, et devant Jean Bigard, laboureur demeurant paroisse de Thaumiers,

- Pierre Robertet et Jean Michel Goumet, prêtres, chanoines du chapitre de Notre-Dame de Sales, à Bourges, demeurant paroisse de Saint-Jean-des-Champs et de Notre-Dame du Séminaire, pour les vénérables prieur et chanoines de leur chapitre, baillent pour 6 ans, Jean Raquet, meunier et sous son autorité à Marie Auperin, sa femme, et Mathurin Desmousseau, laboureur, demeurant paroisse de Thaumiers :

- une pièce de pré appelé les Grands Prés des Nouzillières, située dans la paroisse de Thaumiers, près de la rivière d'Auron, contenant six charretées de foin ou environ,

- le pré des Nouzillières situé dans la paroisse de Thaumiers, contenant deux charretées de foin ou environ,

- une hâte de pré située dans la prairie Saquet, dans la paroisse de Bannegon, contenant onze andins ou coups de faux produisant une charretée de foin ou environ,

- un autre hâte de pré située dans la prairie Préault, près l'Auron, paroisse de Bannegon, contenant deux charretées de foin ou environ,

- une autre hâte de pré située dans la prairie des Cartais, dite paroisse, appelée le pré de Loup, contenant une charretée de foin ou environ,

- un pré appelé le Pré Bertrand situé à Galland, près de l'écluse du moulin Galland, paroisse de Thaumiers, contenant deux charrois de foin ou environ,

- un pré appelé le Pré Larpant situé dans la paroisse de Thaumiers, contenant dix charrois ou environ de foin, situé près du pré du seigneur de Thaumiers et près du pré des Salles, et de la rivière d'Auron,

- un autre pré appelé le Pré de la Bourdaine situé aux Gaumins, près de la rivière d'Auron, paroisse de Thaumiers, contenant trois charrois de foin ou environ,

- un autre pré appelé le Pré Brun, contenant trois charrois de foin ou environ, situé paroisse de Thaumiers, près de la prairie du seigneur de Thaumiers, et près du ruisseau le Bouzon,

- une autre pièce de pré située dans la prairie des Salles, paroisse de Thaumiers, contenant un charrois de foin ou environ,

- une autre pièce de pré dans les prés Quartiers, contenant un charrois ou environ de foin, à partager à la fourche et au râteau avec le métayer du domaine du Brioux, appartenant au seigneur de Thaumiers,

- et finalement le pré Bouet, situé aux Complants, près du pré du domaine des Complants, paroisse de Thaumiers, contenant deux charrois ou environ de foin.

- La dite ferme moyennant le prix de 242 livres par an

- Remarque : les preneurs doivent jouir de ces prés paisiblement comme Jean Lafont, curé de Thaumiers en a joui.

La gestion changea de nouveau lorsque le curé voulut reprendre la gestion directe des biens de la cure et voulut abandonner la portion congrue.

## **Récupération du gros de la cure par le curé en 1776 :**

Le 5 février 1776, sur la demande d'André Doreau, curé de Thaumiers, Denis Raimond, huissier royal au bailliage de Berry, au siège présidial de Bourges, s'est rendu auprès du doyen et chapitre de Notre-Dame de Sales, à Bourges, dans leur église, située paroisse de St-Pierre-le-Puellier, où ils tenaient capitulairement leur assemblée, pour leur signifier que le curé de Thaumiers, André Doreau, voulait à partir de la présente année, dès le premier janvier dernier, rentrer en jouissance et possession des revenus de sa cure de Thaumiers que son prédécesseur leur avait abandonné. Dans le cas où le doyen et les chanoines refusaient, le curé s'engageait à les poursuivre en justice avec demande de dommages et intérêts. Le prieur, M. Blanchard, et les chanoines se plièrent à la décision du curé et acceptèrent sa revendication.

Le curé André Doreau se mit donc à passer à nouveau des baux pour gérer le fond de la cure.

## **Exemple de baux du curé :**

- 13 avril 1776 : *"au bourg de Thaumiers, en la maison presbytérale par devant le notaire royal soussigné demeurant à Bannegon"*, André Doreau, prêtre, prieur des Mas Saint Jean, et curé de Thaumiers, demeurant au bourg de Thaumiers, baille pour 6 ans, à Henry Crestin, marchand tanneur demeurant en la ville et paroisse de Dun-le-Roy, un pré appelé Le Grand Pré des Mouzillons, situé dans la paroisse de Thaumiers, contenant 10 charrois ou environ de foin, près de la rivière Auron, moyennant 135 livres par an.
- 22 juin 1776 : André Doreau, prêtre, prieur des Mas Saint-Jean et curé de Thaumiers, baille, pour 9 ans, à Mathurin Coulboy, marchand demeurant aux Charton, paroisse de Thaumiers, le pré appelé le Pré Bertrand, situé à Galland, paroisse de Thaumiers, contenant 2 charrois de foin, situé près de l'écluse du moulin de Galland, moyennant 30 livres par an.
- 29 juin 1788 : même pré affermé à Jean Prolat et à Philippe Guillot, pour 100 livres.
- 25 juin 1776 : devant le notaire royal demeurant à Bannegon, à la maison presbytérale de Thaumiers, André Doreau, prêtre, prieur des Mas St-Jean et curé de Thaumiers, demeurant au bourg de Thaumiers, baille pour un an à Jean-Baptiste Cognet, marchand, aubergiste demeurant à Bannegon, un pré situé dans la paroisse de Bannegon, dans la prairie Jaques, contenant 11 andins ou coups de faux à produire un charroi de foin ou environ, plus une hâte située dans la prairie Préaulx même paroisse, contenant deux charrois de foin, plus une autre hâte de pré située aux Cartais, appelé le Pré de Loup, contenant un charroi ou environ, dans laquelle hâte la fabrique de Thaumiers a deux tiers, le tout moyennant 45 livres.

Ce mode de gestion sera conservé jusqu'à la Révolution.

# Les annotations des curés dans les registres paroissiaux

## L'usage du puits de la cure en 1760 :

"L'an 1760, le premier juin a été passé une transaction entre monsieur Douillé seigneur de Taumier et Mr Lafont curé de Taumier par laquelle le dit sieur Douillé se désiste du droit de servitude de l'usage du pui de la cure tant pour ledit sieur curé que pour ses successeurs, la dite transaction passé par devant Mr Bignon notaire royal à Bannegon et procureur fiscal de la justice de Taumier contrôlé et sellé à Ainay le 14 juin dite année par Gujon et insinué au bureau de Dun le Roy le 14 juillet 1760, signé Douard, commis.

Fait ledit mémoire pour servir au cas que la copie qui est dans le trésor des papiers de la cure fut sequestré après le décès de quelque curé. 31 décembre 1760 - Lafont, curé de Taumiers".

## Quelques travaux de réparation en 1770 :

"L'an 1770 le mur du cimetière qui renfermait l'église, et le passage de la maison curiale par une barrière qui étoit attachée au pignon de la cure et alloit fermer au mur du cimetière a été diminué. L'église a été recarrelée à neuf et haussée d'un pied, elle a été blanchie par ordonnance du procès verbal de visite de Mr Maulfoult, archidiacre de Brüere et vicaire général suivant l'arrêt du grand conseil intervenu en conséquence dudit procès verbal : par lequel arrest il étoit dit que les réparations seroient faites conformément au devis estimatifs sans augmentation ni diminution.

La couverture a été faite à neuf sur deux fermes elle a été démoussée et repiquée partout où besoin étoit".

## Bénédiction de cloche en 1789 :

"**Bénédiction de la petite cloche ora pro nobis** : L'an mil sept cent quatre vingt neuf le trente un mai jour de la pentecôte à l'issue de vepres en vertu de la permission à moi donnée par monsieur Grangier prieur de St-Ursin et vicaire général du diocèse, j'ai béni la petite cloche de cette église sous l'invocation de saint Antoine et sainte Henriete ladite ... faite en présence de Charles Protat procureur fabricien, Charles Aupenu syndic de Thaumier, Gabriel Moureux syndic du Pondy et grand nombre d'autres particuliers et habitants qui ont déclaré ne sçavoir signer - Sandouly, curé de Thaumier".

# L'église, lieu de sépulture

Certains paroissiens furent enterrés dans le sol même de l'église. Cette pratique est très courante. Les curés avaient la possibilité de se faire enterrer dans le chœur de l'église.

Voici quelques exemples de ces inhumations particulières :

- 9 avril 1736 : un enfant inhumé dans l'église.
- 3 juillet 1736 "a été inhumé dans l'église de céans Marie Baujard, en son vivant épouse de Jean Protou, âgée de 60 ans ou environ".
- "Le 12 novembre 1739 a été inhumé dans l'église de cette paroisse Jean Protat, garçon âgé de 92 ans".
- 7 décembre 1739 "a été inhumé dans l'église de céans Jaques Piaud, âgé de 40 ans ou environ".
- 21 février 1740 "a été inhumé dans l'église de cette paroisse Jaque fils de défunt Jean Leuil".
- 19 juin 1740 "a été inhumé dans cette église Jean Protat, âgé de 79 ans".
- 16 septembre 1741 "a été inhumée dans cette église Anne fille de Jean Protat, journalier, âgée de 9 mois".
- 23 avril 1743 "a été inhumée dans l'église Jeanne Provon, âgée de 37 ans".
- 29 novembre 1743 : "a été inhumée dans cette église Marion Paquet, âgée de 40 ans ou environ".
- 23 janvier 1744 "a été inhumé dans cette église Silvain Neveux, âgé de 45 ans".
- Le curé Lafont ne notait pas toujours le lieu des inhumations.
- 2 janvier 1759 "le corps de Jean Joseph Dufournet... été inhumé dans cette église".
- 4 décembre 1761 : "Jean Protat dit Grand Long, veuf... a été inhumé dans l'église de cette paroisse".
- 24 octobre 1762 "Le corps de Marie Porion, épouse de défunt Jean Protat, décédée d'hier en cette paroisse, âgée d'environ 55 ans, a été inhumé dans cette église".
- 18 novembre 1763 "le corps d'Estienne Protat, cabaretier, époux de Jeanne Rifaudeau, décédé d'hier en cette paroisse, âgé d'environ 45 ans, a été inhumé dans cette église".
- 31 janvier 1776 : "Gabrielle Pierre, vivante époude en premières noces de Jean Protat et en secondes de Jean Begard, laboureur, décédée d'hier au Contents, âgée d'environ 50 ans, a été inhumée dans l'église de cette paroisse".

Une ordonnance royale du 10 mars 1776 interdira les inhumations dans les églises et ordonnera la translation des cimetières placés au milieu ou près d'habitations.

## 1777 : translation du cimetière

Suite à l'ordonnance du roi de 1776 sur les inhumations, le cimetière de Thaumiers, situé au centre des habitations du bourg de la paroisse, sera transféré à l'extérieur du bourg.

Le cimetière primitivement autour de l'église, puis uniquement au Nord de l'édifice, à l'emplacement de la place publique actuelle, verra sa dernière inhumation en 1777.

Dans les registres paroissiaux nous trouvons le procès verbal de bénédiction de ce nouveau lieu de sépulture : **"Bénédiction du nouveau cimetière, du 21 décembre 1777 : L'an mil sept cent soixante dix sept le vingt et un décembre quatrième dimanche de Lavent, à l'issue de la messe paroissiale nous nous sommes transportée processionnellement dans le nouveau cimetière ordonné par la déclaration du roy du dix mars 1776 et nous l'avons béni après en avoir reçu le pouvoir de notre seigneur l'archevêque de Bourges. Signé Doreau, curé de Taumiers."**

## 1786 : les objets du culte 3 ans avant la Révolution

Un inventaire des objets conservés dans l'église de Thaumiers fut réalisé à la suite du décès de François Guilhon, prêtre, curé de la paroisse de Thaumiers, arrivée dans la nuit du lundi 27 au mardi 28 novembre 1786.

- Pierre Riffault, châtelain, juge civil, criminel et de police en la châtellenie de Thaumiers, Cogny et la Forest, a apposé les scellés au presbytère.

- Dans la sacristie de l'église de la paroisse il trouva en compagnie des héritiers du curé :

- "Une liasse de registre d'actes de baptêmes, mariages et sépultures de la dite paroisse commençant le premier par la date du 6 novembre 1734 et finissant par celle du 28 novembre 1784 attachés tous ensemble par nous cottés de la lettre A.

- Plus les deux registres de cette présente année commençant par le 10 janvier 1786 et finissant par la date du 28 novembre 1786.

- Dans une grande armoire fermant à clef se sont trouvés une chazuble en laine fond blanc à fleurs vertes, blanches et jaunes, garnis de son étole et manipule et voile.

- Plus une autre de l'étoffe en laine fond blanc à rayes et bouquets bleus, blanc et rouge, aussi garni comme la précédante et son corporal.

- Plus une autre chazuble de soye verte galonnée d'un galon en faux argent garnie comme celle cy dessus.
- Plus une autre chazuble de soye rouge avec un galon d'argent faux, garni de son étole, manipule et voile.
- Plus une autre chazuble fond blanc de soye à fleurs rouges et galonné en or faux garnis de tout ses ustanciles.
- Plus une autre chappe en soye fond blanc, bouquets rouge, galonné en or faux, et garnis de son étole, manipule, voile, bourse, corporal et pale.
- Plus une autre chazuble de laine noire garnie de son étole, manipule, bourse, voile, corporal et pale,
- Plus une chappe avec son étole de soye fond blanc et rouge galonnée d'or faux.
- Plus une grande croix argentée.
- Plus deux dammatiques, une chazuble en laine rouge et blanc, trois manipules de même étoffe galonnés en argent faux, une autre chazuble de laine rouge et verte à croix violette garnie de son étole, manipule et voile.
- Plus une autre chazuble en laine violette et galons rouges en laine, garnie de ses manipules, étole, voile, bourse et corporal.
- Plus une autre chazuble noire, un manipule et voile seulement et deux autres chazubles noires, un manipule et deux mauvaises chappes en laine rougeâtre, une étole noire.
- Plus une étole violette et rouge, une blanche et noire, et quatre autres étoilles de différentes couleurs, quatre rochers tout nu de la taille fine, et trois de taille commune, deux aubes et un autre rocher, trois amits, vingt un nappes d'hôtel et de communion, sans y comprendre les trois qui sont sur les autels, quatre autres aubes, trois cordons.
- Plus une autre nappe sur l'autel de St-Roch, quatre autres amits, vingt six (), deux autres nappes de communion, cinquante trois purificatoires, deux corporaux, trois autres amits, un calice et un soleil et la pataine d'argent, un enssensoir et une navette argentée sauf la navette qui est de fer blanc, un plat de cuivre pour quetter, quatre misselles, trois anthiphonaires, deux processionnaux, un rituel, quatre devants d'autel de différentes couleurs et une garniture de dais, une bourse pour porter le sacrement garni d'un purificatoire et une petite custaude au bas de l aquelle est une boette à tenir les Stes huiles avec un petit manuel, six chandellier et un grand crucifix argentés, plus une bannière avec son baton, une lampe argentée, un bénitier, une petite clochette, un aspersoir, et une lanterne de fer blanc, un cierge pascal, huit chandelliers et un crucifix en bois.
- Plus une liasse contenant différents baux et actes concernant les fonds de la cure au nombre de 24 puis par nous cotés et paraphés par première et dernière de la lettre B.
- Plus un tiroir fermant à clef, ouverture faite d'iceluy, il s'y est trouvé deux livres neuf sols neuf deniers remis dans ledit tiroir dont la clef a présentement été remise es mains de Louis Pierre procureur fabricien qui s'en est chargé pour représenter à toute réquisition.
- Plus environ deux livres de cire blanche et jaune en cierges".

## Dernier droit de patronage : 1791

En 1791, Sandouly, curé de la paroisse paya son droit de patronage au chapitre de Notre-Dame de Sales. Ce fut le dernier et il en reçut quittance le 23 février 1791 : "je soussigné (chanoine préposé) reconnois avoir reçu du curé de Thaumiers 3 livres 10 sols pour son droit de patronage".

# ***La Révolution***

## **La vente des biens nationaux**

Tous les biens appartenant à des établissements religieux et situés dans la paroisse de Thaumiers furent, comme partout en France, saisis et vendus au profit de la nation.

### **Biens de la cure de Thaumiers :**

- Adjudication du 27 mai 1791 :

- le pré dit de la Bonne Dame 750 F à Charles Auperin, meunier, à Thaumiers.
- le pré dit Les Coulontes (?) 4000 F à Gossot de Bourges.
- un pré 460 F à Gilbart Gillet de Sancoins.
- plusieurs terres et un pré composant trois articles, 2920 F à Louis Pierre de Thaumiers.
- un pré de 8 charrois de foin, 3225 F à Laurent Pierre Gaultier de Dun-sur-Auron.
- une terre de trois boisselées dans la gagnerie des Apres, 42 F à Laurent Pierre Bureau de Chaumont.

- Adjudication du 8 juillet 1791 :

- une terre et un pré situés commune de Thaumiers, 1000 F à Doulet de Bourges.
- un pré, trois terres et un pâtural, composant 5 articles 659 F à Garos et Linet, de Sancoins.
- une terre de 3 boisselées à la Croix Routerie, 37 F aux sieurs Truexelle de Bannegon.
- une terre d'une mesire dite des Cros, 93 F à Gillet de Sancoins.
- une terre de deux boisselées, 37 F à Sandouly (?) curé, de Thaumiers.

- Adjudication du 23 sept. 1791 :

- 1<sup>o</sup> une pièce de terre de 8 boisselées située au Grand Couris, 135 F
- 2<sup>o</sup> 2 pièces de terre de 16 boisselées située au territoire de St-Denis.
- 3<sup>o</sup> 10 boisselées de terre située à la Chaume Cayette.
- 4<sup>o</sup> un petit jardin en vigne près le faux bourg de la Barre
- Total de l'adjudication : 885 F à Henry Cretin de Dun le Roy.

- Adjudication du 19 avril 1792 :

- un bois taillis dit Lalleau de 52 arpents pour 5050 F aux sieurs Linay et Garros de Sancoins.
- une terre Prairie de Froid, 350 F à Guillaume Bourdier de Sancoins.

### **Biens de la fabrique de Thaumiers :**

- Adjudication du 1 mars 1793 :

- deux pièces de terre de la contenue de 5 boisselées chacune, à Thombert, 255 F à Arnault de Sancoins.
- le pré Gâteau près le moulin Gaumin, 24 quintaux de foin au pré de l'Arpent à Thaumiers, 1150 F à Garrost de Sancoins.
- une terre dite champ du Loup, 150 F à Limès Pierre de Thaumiers.
- une terre de 4 boisselées, dite des Petites Verves, 150 F à Nicolas Picot de Thaumiers.
- le pré, Prés Chevassier, 150 F à Nicolas Picot pour Protat.

- Adjudication du 5 germinal an III (25 mars 1795) :

- un pré Prairie de Cartais et un autre Prairie de L'Avaud, pour 6050 F à Lespiat de Dun.

#### **Biens de la cure de Cornusse :**

- Adjudication du 19 avril 1792 : une pièce de pré Prairie de Froid provenant de la cure de Cornusse adjugée 320 F à Gilbert Bergerond de Cornusse.

#### **Biens de la cure de Chaumont :**

- Adjudication du 22 novembre 1791 : une Ruesse d'un arpent, 315 F à Gilbert Clouterier de Sancoins.

#### **Biens du chapitre de Dun :**

- Adjudication du 7 janvier 1793 :

- trois charrois de foin, prairie de Thilot, 420 F à Pierre Riffauldeau, de Thaumiers.

- trois charrois de foin prairie des Salles, 900 F aux sieurs Cretin, Audebrand, de Dun-sur-Auron.

#### **Biens du chapitre du Château de Bourges :**

- Adjudication du 19 avril 1792 : un pré et une rouesse à François Desbans pour 430 F.

#### **Biens du Grand Séminaire de Bourges :**

- Adjudication du 24 novembre 1791 : trois charrois de foin prairie de Trécon, 1000 F à Lecompte greffier de la justice de paix à Dun sur Auron.

#### **Biens du chapitre St-Cyr de Nevers :**

- Adjudication du 18 octobre 1793 : le domaine de Fondgodon, 27000 F à Joly de Reymond.

- Adjudication du 22 Thermidor an IV (9 août 1796) : le bois de Fonguesdon 18 111 F au sieur Joly de Raimond.

## **La suppression du culte**

L'église devint d'abord en 1793 le Temple de la Raison, c'est à dire un lieu de lecture publique des lois et décrets passés par l'Assemblée Nationale. Puis, sous l'influence de Robespierre, elle sera baptisée : Temple de l'Etre Suprême.

Les objets métalliques, l'argenterie, le linge et les divers ornements furent saisis, conduits au district et vendus ou distribués au profit des armées ou des hôpitaux.

Pendant la suppression du culte, il y eut probablement quelques dommages.

Le culte ne reprit que vers 1795, mais il faut attendre Napoléon et le Concordat pour que les choses soient complètement rétablies.

La fabrique, dissoute pendant la Révolution, fut reconstituée au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

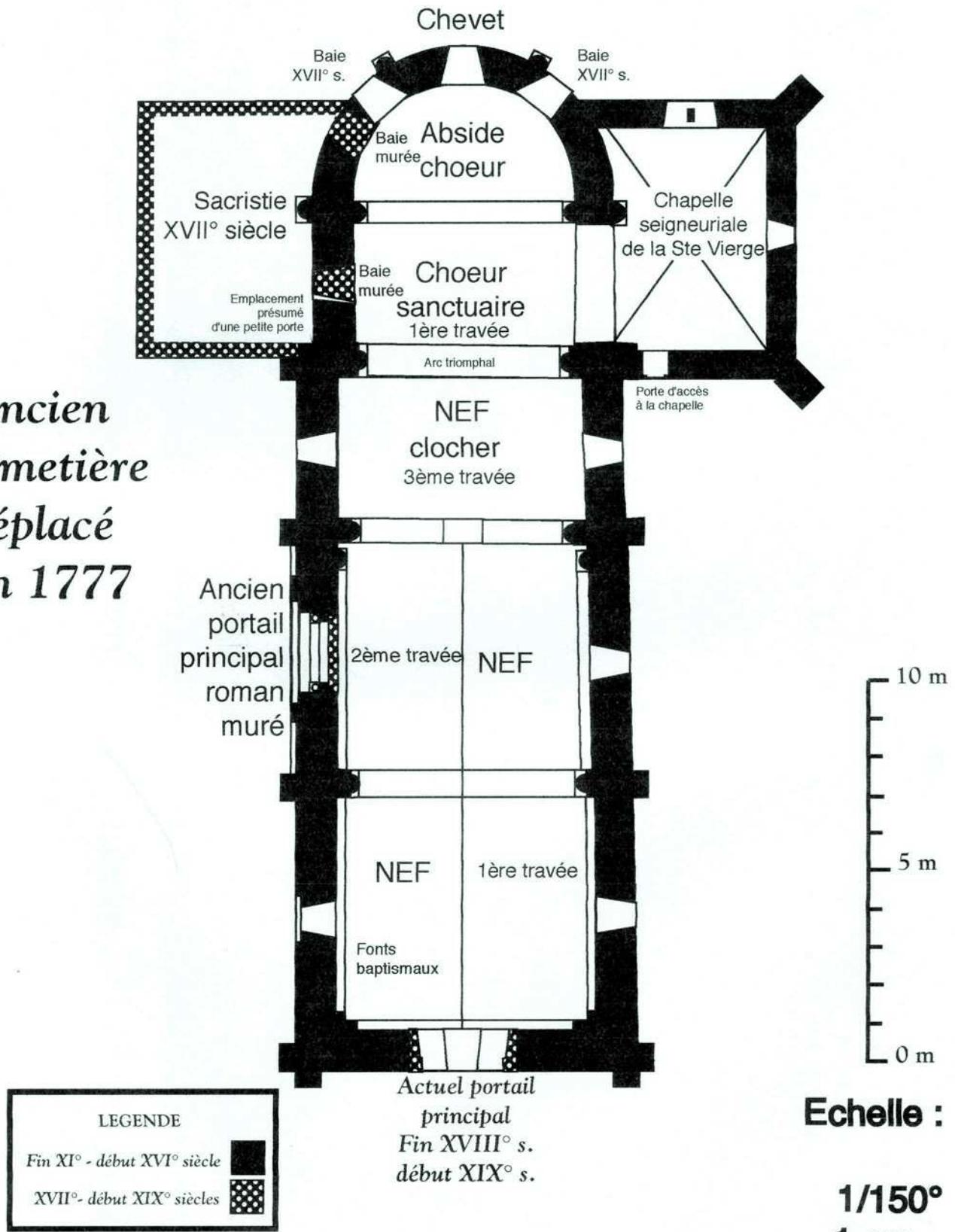
Les registres de délibération de la Municipalité ont disparus pour cette période. Nous possédons donc très peu de renseignements.

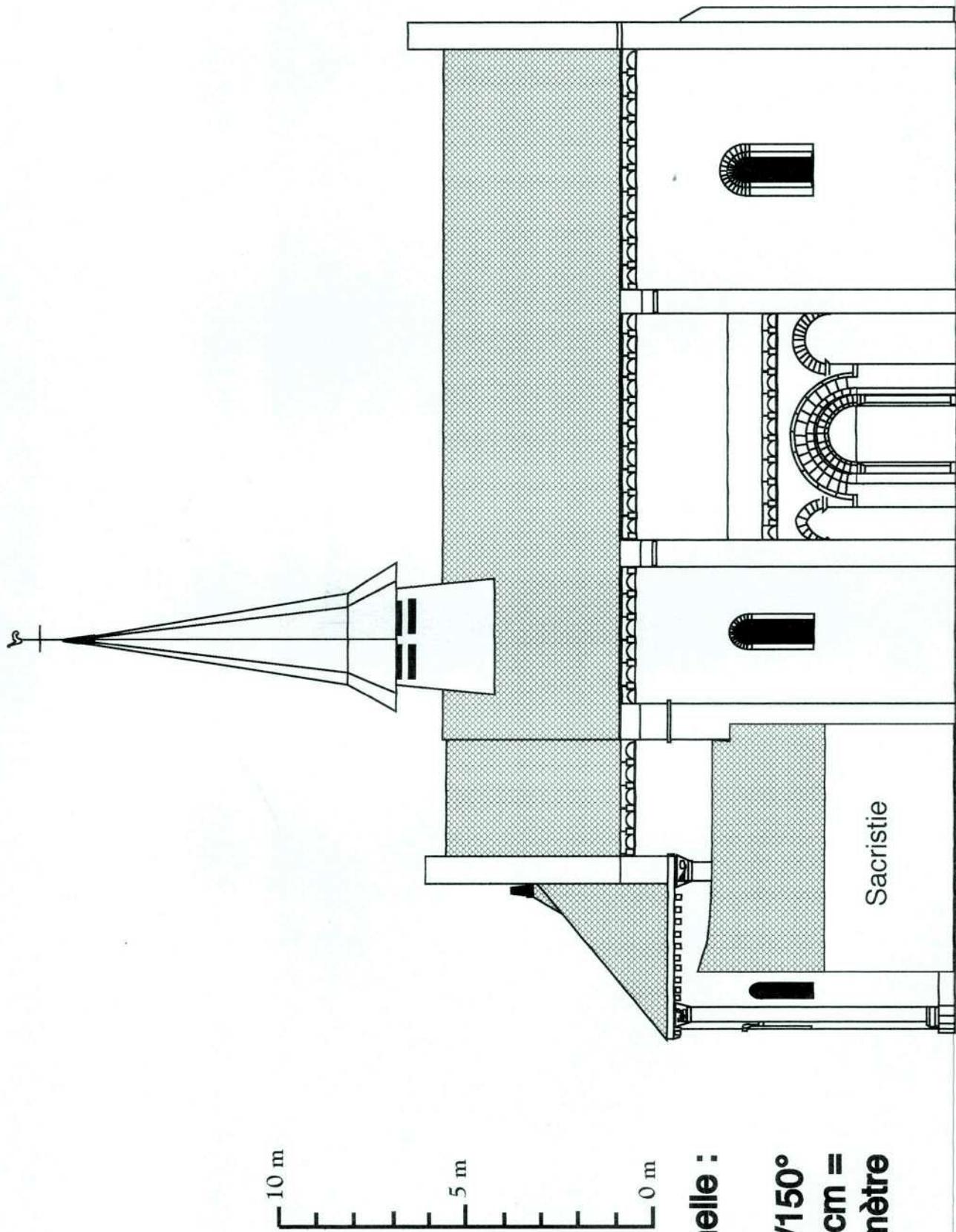
## **Le portail principal**

C'est à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIX<sup>e</sup> siècle que l'ancien portail roman fut muré, et que le portail actuel, ouvert dans la façade Ouest fut percé.

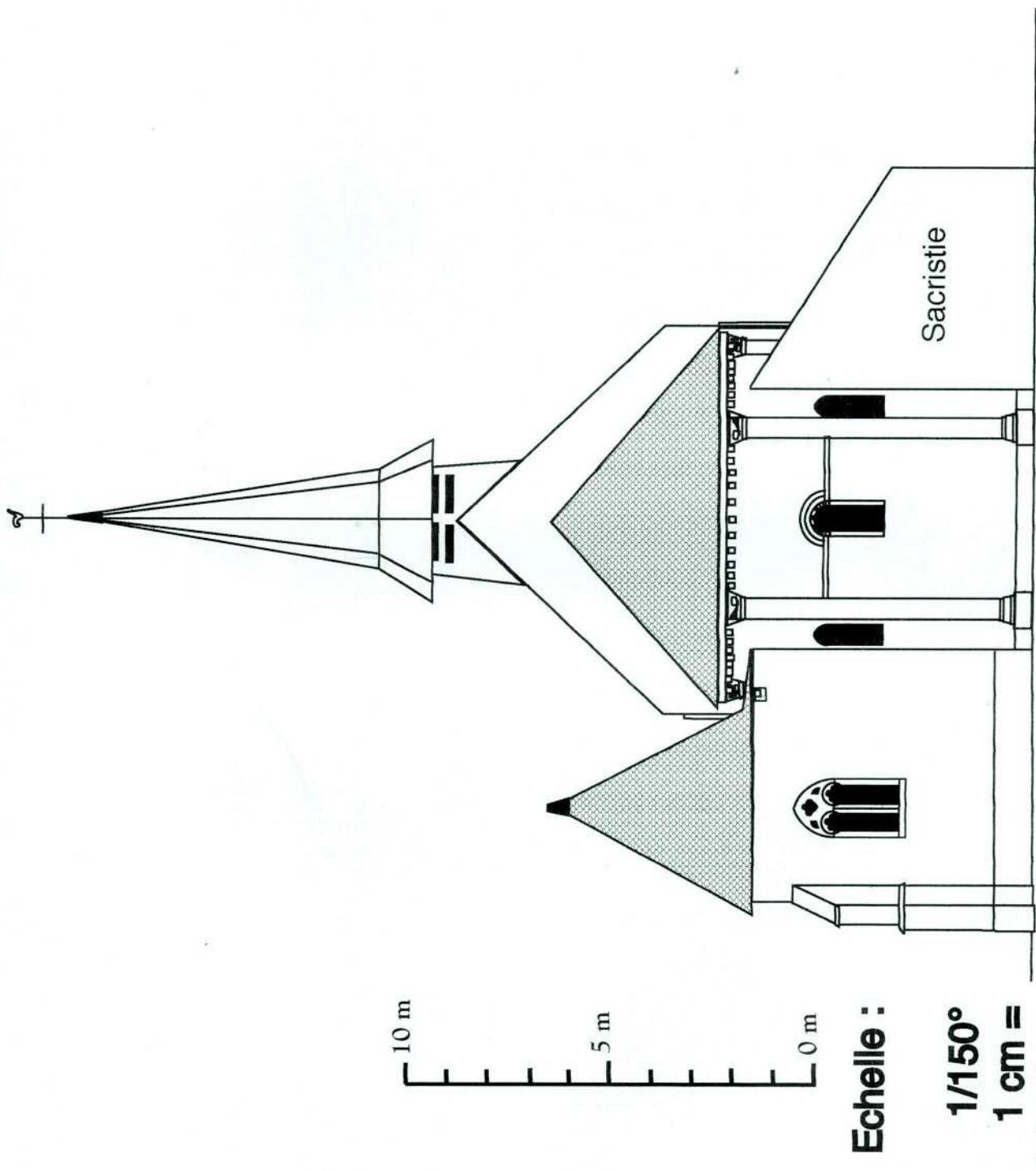
# L'église au début du XIX<sup>o</sup> siècle

*Ancien  
cimetière  
déplacé  
en 1777*

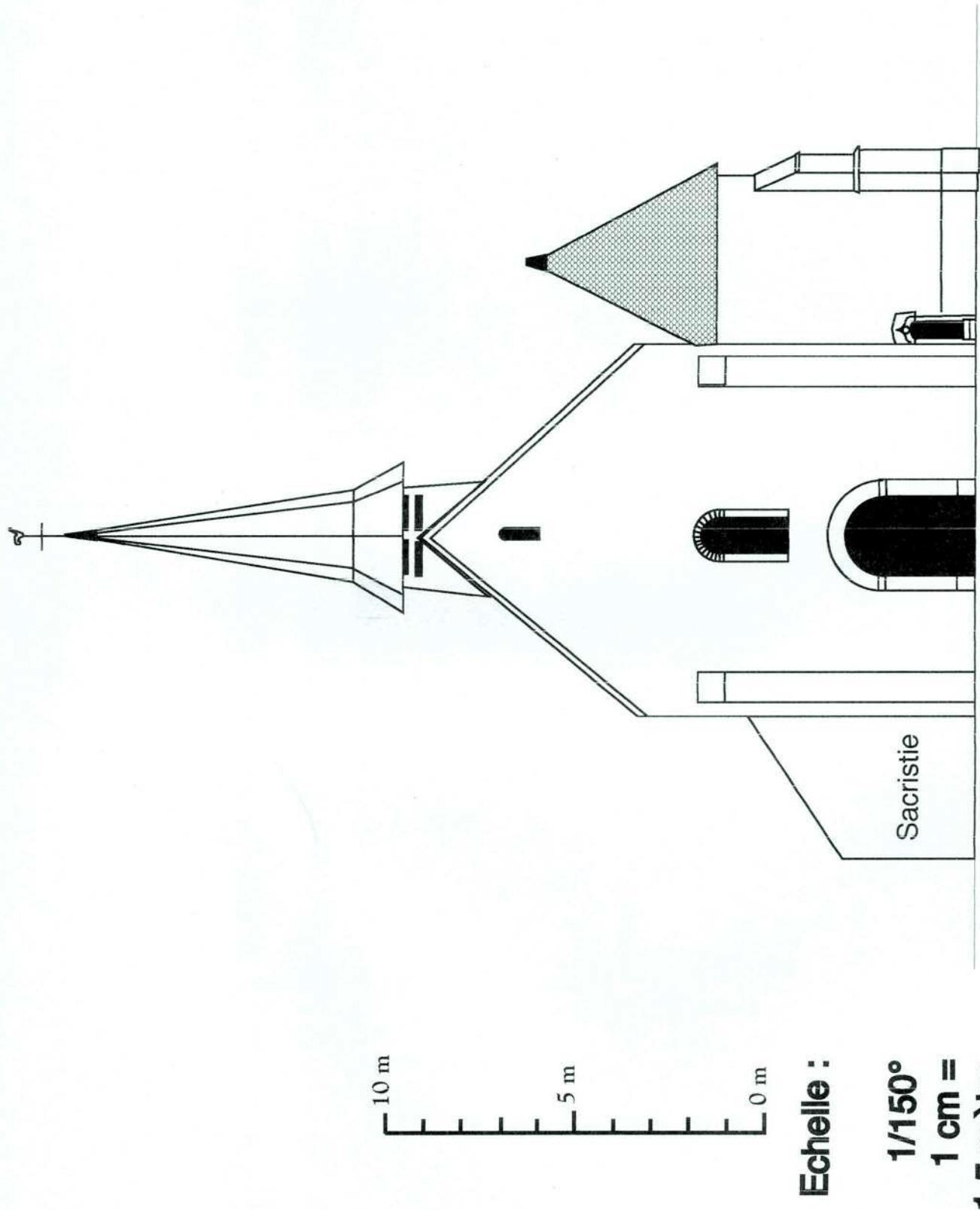




L'église au début du XIX<sup>e</sup> siècle (vue du Nord)



L'église au début du XIX<sup>o</sup> siècle (vue de l'Est)



L'église au début du XIX<sup>o</sup> siècle (vue de l'Ouest)

# Dernières transformations

## Le XIX<sup>o</sup> siècle

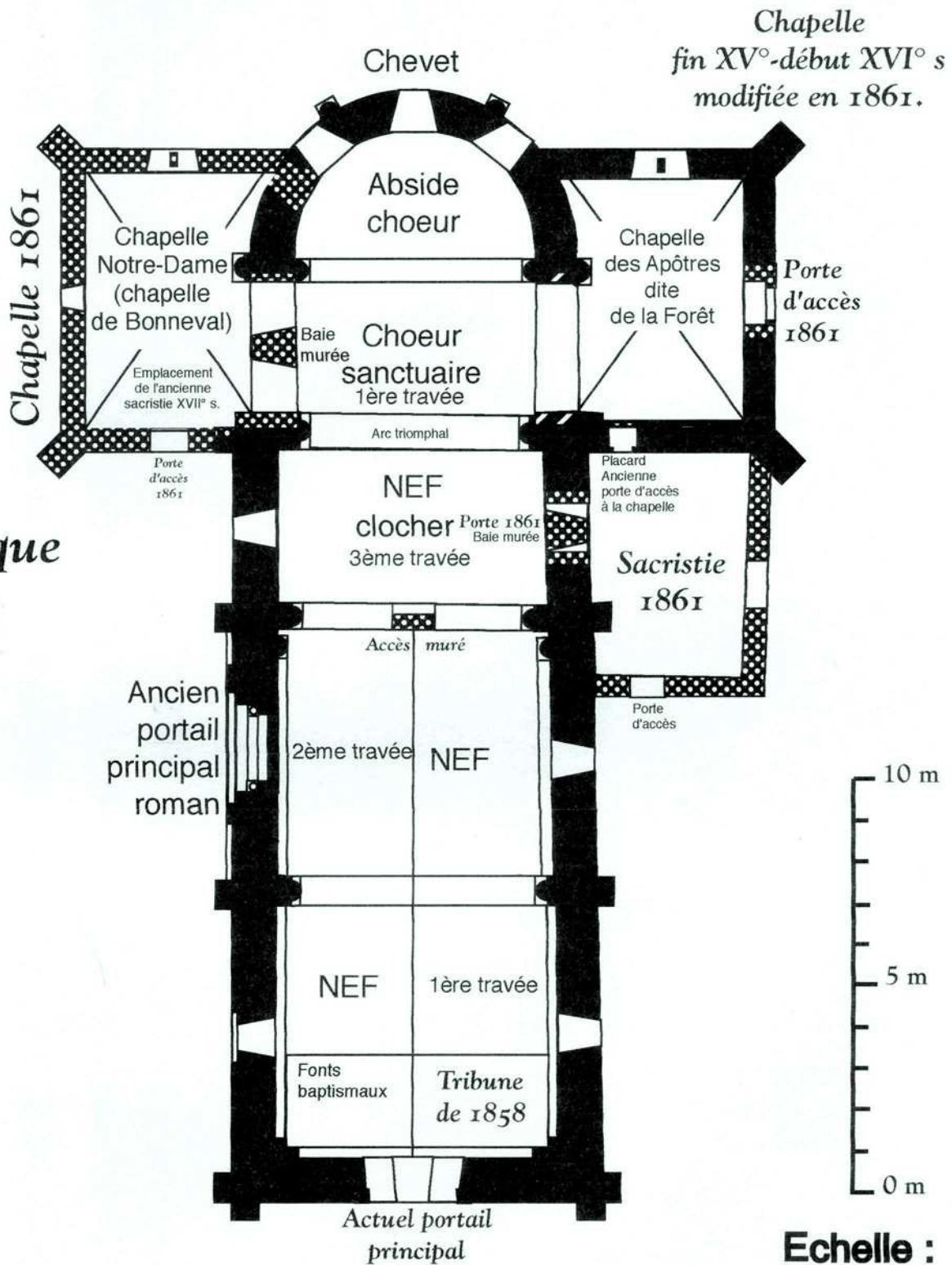
### Pour en savoir plus (14)...

- **1830-1850** : la Municipalité et la fabrique ne disposent pas d'assez de fonds pour financer d'importants travaux de réfection de l'église.
- **1842** : La Municipalité abandonne à Mme la comtesse de Bonneval, le terrain nécessaire à la construction d'une nouvelle chapelle. L'emplacement choisi fut celui de l'ancienne sacristie. Une nouvelle sacristie devrait voir le jour au Sud de la nef près de la chapelle des Apôtres. Les travaux ne se feront que 20 ans plus tard
- **1846** : Refonte de la cloche.
- **1847-1859** : Le projet de construction d'une nouvelle chapelle est repris par la fabrique qui ne pourra pas couvrir les frais du projet qui comprenait également en plus de la nouvelle chapelle et d'une nouvelle sacristie, la construction d'une tribune.
- **1858** : Construction de **la tribune** presqu'exclusivement aux frais de M. de Bonneval (coût : 1000 F).
- **1861** : établissement d'un devis de **réfection de l'église** (coût : 1614 F) : réfection des contreforts, couverture en pierres de taille des rampants des pignons, réfection complète du dallage, réfection des enduits extérieurs, réfection des toitures.  
Ces travaux seront réalisés dans l'année même et financés par la Municipalité grâce à des ventes de terrains communaux. Les communes de la paroisse se répartiront le coût (Thaumiers, Cogny, Verneuil).
- **1861** : Cette campagne de travaux vit aussi la réalisation du projet de construction de la **nouvelle chapelle Nord**, dédiée à la Vierge, de construction de la **sacristie actuelle** (avec le murage de la petite porte et l'ouverture d'une autre au Sud dans la chapelle des Apôtres). Ces travaux se firent par le financement de la fabrique, mais surtout d'un particulier : M. de Bonneval dont les armes figurent sur le linteau de la porte d'entrée de la nouvelle chapelle.
- **1865** : confection des **vitraux**.

<sup>14</sup> : Pour plus de renseignements sur les détails des événements mentionnés pour le XIX<sup>o</sup> et le XX<sup>o</sup> siècle, nous vous prions de consulter le dossier de référence en Mairie ou aux Archives Départementales du Cher.

# L'église en 1862

Place  
publique



Echelle :

LEGENDE

Fin XI<sup>°</sup> - début XIX<sup>°</sup> siècle

Campagne de 1861

1/150°  
1 cm =  
1,5 mètre

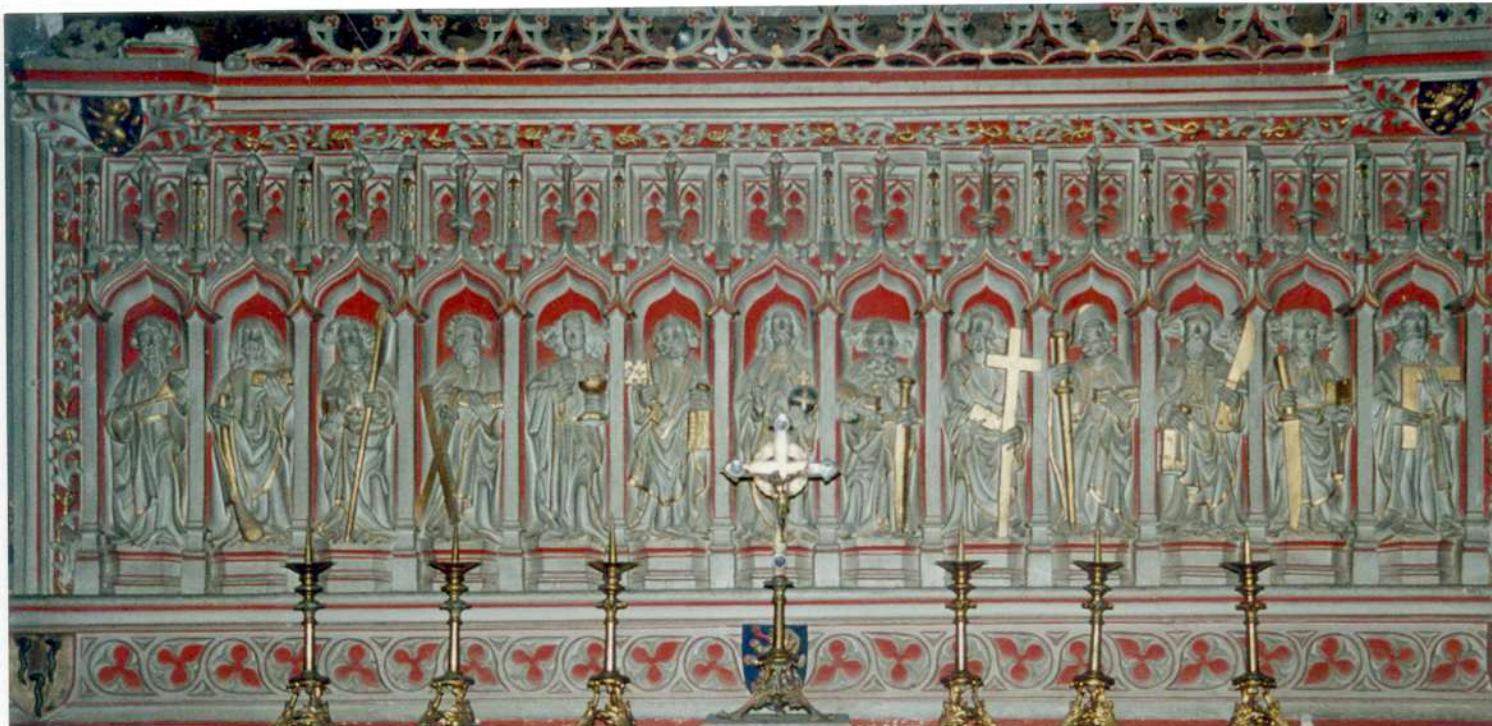
# Le rétable

La famille de Bonneval fit restaurer et encadré en pierre de taille le retable de la chapelle des Apôtres. Ce retable date de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Il est de style gothique flamboyant représente le Christ et les douze apôtres. La tradition rapporte que ce retable proviendrait de l'église de Cogny détruite à la Révolution. Il aurait été commandé par la famille Bochetel, autrefois seigneur de la Forêt-Thaumiers.

La famille de Bonneval fit placer sur le retable, ses propres armes, celles des Doullé et celle des Bochetel.

De gauche à droite :

- Saint Mathias (à la hachette).
- Saint Jude (à la massue, préchant).
- Saint-Matthieu (à la pique).
- Saint André (à la Croix qui porte son nom).
- Saint Jacques le Mineur (portant un calice).
- Saint Pierre (à la clef).
- Le Christ bénissant portant un globe.
- Saint Jean l'Evangéliste (à l'épée et à l'Evangile).
- Saint Philippe (à la croix triomphale)
- Saint-Jacques le Majeur (au bourdon du pèlerin).
- Saint Barthélémy (au coutelas).
- Saint Simon (à la scie)
- Saint Thomas (à l'équerre d'architecte).



# Les cloches

## CLOCHE N° 2 de 1845

- Poids	290 kilogs
- Diamètre	0 m 810
- Note	LA Dièse (ancienne)
- Fondu par	PORGEOT à THAUMIERS (Cher)

MONSIEUR DENIS ARMAND MAILLION, CURE - MONSIEUR ANTOINE SORET, MAIRE.

Inscription :

JE M'APPELLE MARIE - HENRIETTE  
J'AI ETE BENITE LE 2 NOVEMBRE 1845 PAR MONSIEUR L'ABBE  
JEAN GAILLAUD, VICAIRE GENERAL DU DIOCESE DE  
BOURGES.

J'AI EU POUR MARRAINE MARIE-HENRIETTE DE BONNEVAL ET  
POUR PARRAIN GASTON DE BONNEVAL, SON FRERE, SYLVAIN  
ROI, SACRISTAIN

HAEC QUANDO CAMPANA SONO PULSAVERIT ALTHER  
VILLICUS AUT PRINCEPS AETERNUM NOMEN ADORO.

Lorsque de cet airain vous entendrez les sons, adorez o mortels les  
maîtres des saisons.

## CLOCHE N° 1 de 1880

- Poids	428 Kilogs
- Diamètre	0 m 913
- Note	Sol Dièse
- Fondu par	Bollée en 1880

Inscription :

JE M'APPELLE CHARLOTTE  
J'AI ETE BENITE LE 19 DECEMBRE 1880 PAR MONSIEUR  
L'ABBE ALFRED CHATIRON, CURE DE THAUMIERS.  
J'AI EU POUR MARRAINE HENRIETTE CORIOLIS, COMTESSE  
DE BONNEVAL, ET POUR PARRAIN FELIX GORGEON, MAIRE DE  
LA COMMUNE DE THAUMIERS.  
FONDEUR Georges BOLLEE, Orléans 1880

## CLOCHE N°3 de 1965

- Poids	216 Kilogs
- Diamètre	0 m 722
- Note	DO
- Première fonte par	BOLLEE en 1880
- Refondue par	Bollée en 1883 (elle était cassée)
- Nouveau poids	213 Kilogs
- Diamètre	0 m 721
- Note	DO

Inscription :

JE M'APPELLE MARIE  
J'AI ETE BENITE LE 10 DECEMBRE 1880 PAR MONSIEUR  
L'ABBE ALFRED CHATIRON, CURE DE THAUMIERS.  
J'AI EU POUR MARRAINE MARIE DUQUESNE, VICOMTESSE DE  
BONNEVAL, ET POUR PARRAIN LE MARQUIS DE NICOLAI.

Cette cloche fut refondue à nouveau en 1965 par BOLLEE,  
MONSIEUR L'ABBE A. BAILLY ETANT CURE DE LA PAROISSE.

### Le récit du baptême des cloches en 1880

"Une cérémonie toujours aimée de nos populations attirait dimanche, de tous les environs, une grande foule à Thaumiers. Il s'agissait du baptême de deux belles cloches. A peine installé dans cette paroisse privilégiée, M. l'abbé Châtiron, comme pour célébrer sa bienvenue avait manifesté le désir de voir une sonnerie plus convenable : une souscription fut immédiatement ouverte, et en quelques semaines à peine, tout a été achevé, comme par enchantement.

Il est vrai que les marraines des nouvelles baptisées s'appellent Mesdames la comtesse Gaston de Bonneval et la vicomtesse Fernand de de Bonneval, et les parrains M. le marquis de Nicolaï avec M. le Maire de Thaumiers !... Sous de tels patronage le baptême ne pouvait être que splendide, et il le fut de tout point.

L'éloquence, la musique, les joyeuses décharges de la mousqueterie, la présence du clergé des environs, un beau et tiède soleil, tout rehaussait à l'envi la fête.

M. le Curé-Doyen de Charenton, le même poète qui chantait si bien les cloches de Meillant, il y a quelques années, nous fit entendre un discours magnifique, tout en dehors des voies battues, comme il lui appartient toujours, et puis à la bénédiction du Saint-Sacrement des voix suaves d'artistes aussi distingués que modestes, savamment accompagnés sur l'orgue, exécutèrent de riches et difficiles morceaux d'harmonie religieuse qui ravirent tous les coeurs.

En dehors, la cérémonie avait un tout autre aspect ; car la foule était si considérable qu'il avait fallu, à tout prix, procéder au baptême sur la place publique.

Les deux cloches, suspendues sur le flanc de l'église, montraient avec orgueil les riches vêtements dont on les avait ornées, et tout autour la multitude ondoyante et respectueuse manifestait son admiration et sa joie. Une garde d'honneur très-nombreuse, où avaient voulu entrer tous les notables de la paroisse, répondant de temps en temps par une vive fusillade aux prières de la liturgie, donnait un caractère grandiose à cette cérémonie en plein air - Ce qui était plus beau, c'était la joie, l'union des coeurs, le respect et l'amour de l'Eglise qui se manifestaient sur tous les visages. C'était aussi ce mélange affectueux des nobles et des paysans : nous avons senti encore dans cette foule heureuse, le coeur du vrai peuple chrétien qui aime son église, qui s'enthousiasme des grandes choses, qui s'attache à ceux qui l'aiment vraiment, et qui sait, quand il faut, montrer sa foi vaillante.

La très-belle église de Thaumiers aura donc maintenant des voix dignes d'elle pour chanter les gloires de Dieu ! M. le comte Armand de Bonneval, avec la rare intelligence qu'il montra dans tout le bien qu'il pu faire pendant sa vie mortelle, avait voulu que son église de Thaumiers fut digne du Maître qu'il aimait tant. Il l'avait relevée à ses frais, décorée avec amour et magnificence. Les beaux autels de pierre avec les plus riches rétables, les splendides verrières, les précieuses peintures murales, il avait tout prodigué et employé pour la maison de Dieu. Que sa mémoire soit bénie et demeure à jamais parmi nous ! Les nobles coeurs qui portent si fièrement son grand nom et qui continuent toutes ses œuvres de foi et d'inépuisable charité trouveront toujours, - ils l'ont vu en ce jour, - le même peuple fidèle et reconnaissant". (**La Semaine Religieuse du Berry**, 1 janvier 1881, N° 1, p. 3-4 : Baptême des cloches de Thaumiers).

# **XX<sup>o</sup> siècle**

## **Entretien et restauration**

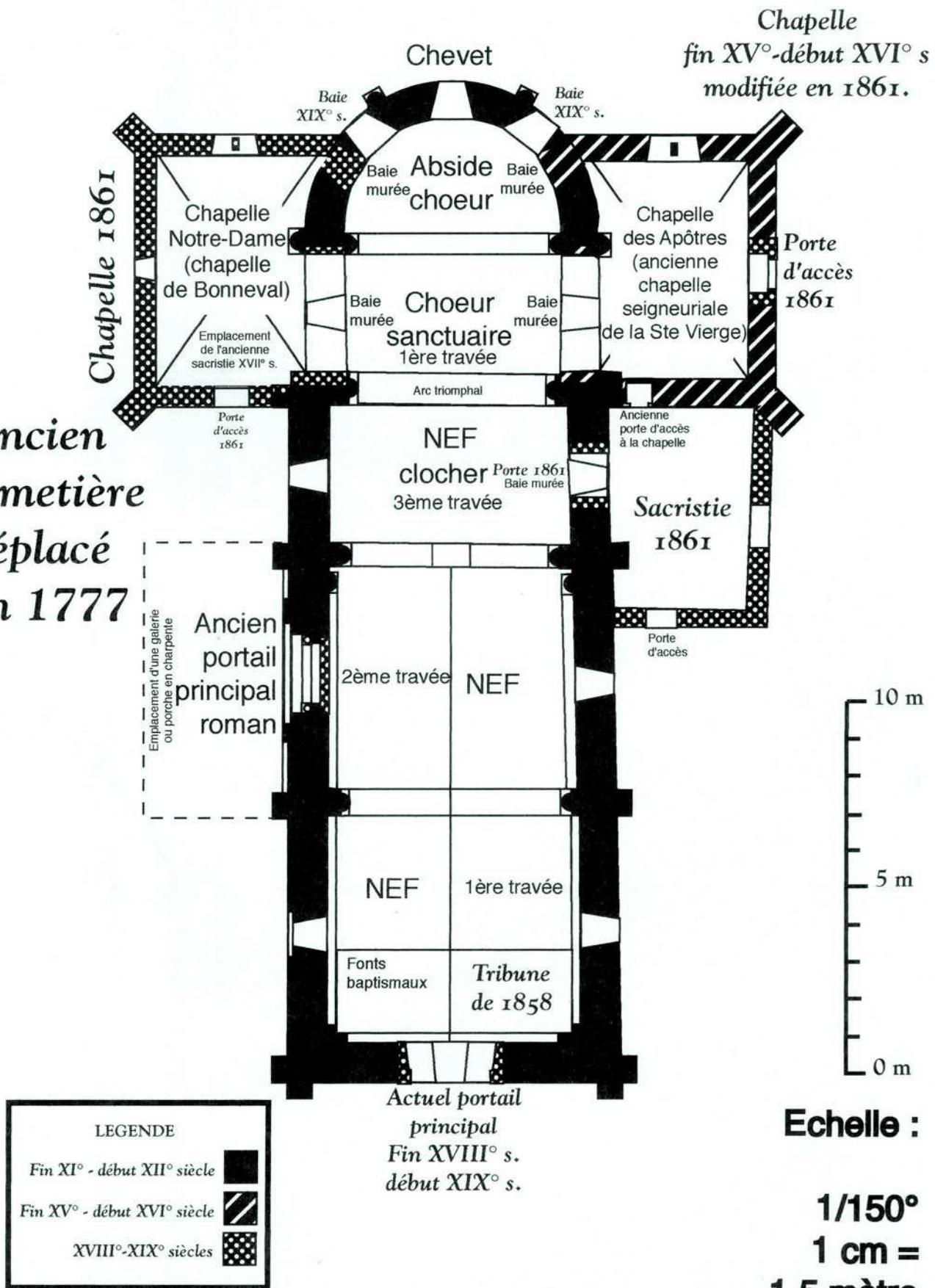
- **1905** : loi de séparation des biens des Eglises et de l'Etat. La fabrique disparaît.
- **1908** : érection de la section du **Pondy** en **commune**. Cette nouvelle commune fera partie du regroupement paroissial.
- **2 juin 1911** : arrêté ministériel de **classement de l'église parmi les Monuments Historiques**.
- 1931 : électrification de l'église.
- **1966** : grande réfection des **couvertures**. L'ancien **coq**, conservé actuellement en Mairie, est descendu et remplacé.
- **1981-1985** : découverte de **deux statues**, grandeur nature, de la **fin du XV<sup>o</sup> siècle** ou du début du XVI<sup>o</sup> siècle dans l'ancien presbytère. Ces deux statues représentant un Christ aux liens et un prophète ou saint Jean Apôtre. Ces pièces vinrent enrichir la collection du Musée Saint-Vic de Saint-Amand-Montrond.
- **1992** : **illumination extérieure** de l'église.
- **1994** : **Réfection de la porte** en bois du portail principal.
- **L'entretien actuel** de l'église est financé par 50% par l'Etat, et avec en plus souvent 25% d'aide du Conseil Général, le restant est pris en charge par les communes du regroupement paroissial : Thaumiers (60%), du Pondy (20%), de Verneuil (10%) et de Cogny (10%).
- **En savoir plus...** : En Histoire, on peut toujours aller plus loin. Cependant, là s'arrête cette brochure. Vous pouvez vous plongez dans le dossier de référence conservé en Mairie ou aux Archives Départementales, examiner avec plus d'attention l'église Saint-Saturnin de Thaumiers, ou vous lancer dans la lecture des documents anciens conservés aux Archives départementales à Bourges. Merci, et à bientôt

Nicolas HURON



# Datation des parties

**Ancien  
cimetière  
déplacé  
en 1777**



# HISTOIRE D'UN MONUMENT, MONUMENTS DE L'HISTOIRE



# ECCLESIA

conçu et réalisé par Nicolas Huron

# Projet **ECCLESIA**

## **Pourquoi ce nom ?**

Ce mot vient du grec et signifie assemblée du peuple.

- Le point fort du projet ECCLESIA est la conférence.
- Cette soirée rassemble la population.

Au Moyen Age, ce nom désigne l'Église, l'assemblée des chrétiens.

- Ce mot désigne également l'église de la paroisse.
- Il se rencontre dans les documents anciens en latin.
- Il est, en général, la première mention écrite de l'édifice.

## **Pourquoi ce projet ?**

Pour une mise en valeur et une connaissance de votre patrimoine.

La recherche est un domaine fermé. Ces résultats sont confidentiels.

Ce projet est ouvert à tous :

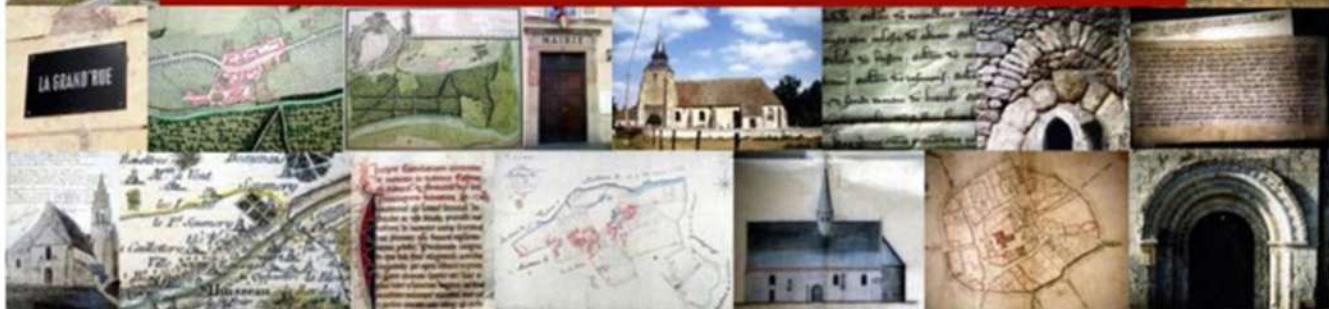
- il rend accessible à tous ses résultats,
- il lie recherche et animation culturelle,
- il fait découvrir l'histoire et l'architecture de l'église,
- il met en valeur l'édifice le plus ancien de la commune,
  - auprès de la Municipalité,
  - auprès de la population,
  - auprès des visiteurs,
  - auprès des autorités,
- il permet d'aller plus loin autour de son patrimoine.

Communes où  
une étude et une conférence  
projet ECCLESIA  
sur l'histoire et l'architecture  
de l'église furent réalisées  
par monsieur Nicolas HURON  
sur commande des Municipalités

EURE-et-LOIR : Les Ressuantes



**Un patrimoine existe par la curiosité  
apportée à ses richesses culturelles.**



# Osez l'Histoire !

par **Nicolas Huron, historien conférencier**

Tél. : 02.54.74.18.32 ou 06.25.81.52.03

Mail : [nicolas.huron@free.fr](mailto:nicolas.huron@free.fr)

Internet : <http://nicolas-huron.e-monsite.com>

adresse postale : 7, rue Jean Joly, 41 000 BLOIS

**Profitez du regard d'un expert.**

Besoin d'une mise en valeur patrimonial ? d'une animation ? d'un article ? d'une réponse ? d'une étude ? d'une recherche ? d'une publicité ? d'une conférence-spectacle ? d'une sauvegarde de sources historiques ? d'une documentation ? Vous voulez préserver la mémoire des anciens...

**Contactez-moi !**

Vous voulez découvrir ou redécouvrir l'histoire de votre pays (noms de lieux, monuments, personnages et faits d'histoire...), connaître les sources de cette science aux multiples facettes, vous enrichir de ses contenus ?



Des astuces et des découvertes sur le blog : <http://patrimoine-rural.com/>